

RA-AZ  
✓

- 
- EDK** Schweizerische Konferenz  
der kantonalen Erziehungsdirektoren
- 
- CDIP** Conférence suisse  
des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- 
- CDPE** Conferenza svizzera  
dei direttori cantonali della pubblica educazione
- 
- CDEP** Conferenza svizra  
dals directurs chantunals da l'educaziun publica
- 



Sekretariat/Secrétariat  
Zähringerstrasse 25, 3001 Bern, Telefon 031-309 51 11, Internet: <http://edkwww.unibe.ch>

# RAPPORT ANNUEL

1999

Berne, mars 2000

---

## Table des matières

---

2.1.5	Commission pour la reconnaissance des diplômes supérieurs en art visuel	25
2.1.6	Commission pour la reconnaissance des diplômes des écoles supérieures de travail social	25
2.1.7	Commission pour la reconnaissance des diplômes de formation supérieure dans le domaine musical	25
2.1.8	Commission pour la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité	26
2.1.9	Commission pour la reconnaissance des diplômes d'enseignement spécialisé	26
2.1.10	Commission pour la reconnaissance des diplômes de formateur et formatrice d'adultes	26
2.1.11	Groupe de travail Scolarisation des enfants de langue étrangère	26
2.1.12	Atlas mondial suisse	27
2.2	Commissions non permanentes	27
2.2.1	Groupe de contact Questions relatives à l'enseignement spécialisé	27
2.2.2	Groupe de travail Education et promotion de la santé	27
2.2.3	Groupe de travail Concept général pour l'enseignement des langues (GCEL)	28
2.2.4	Commission ad hoc Portfolio des langues	29
2.3	Conférences spécialisées	29
2.3.1	Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC)	29
2.3.2	Conférence intercantonale des responsables de la formation des adultes (CIRFA)	30
2.3.3	Conférence de coordination pour la recherche en éducation	30
2.3.4	Conférence suisse des responsables de la formation continue des enseignantes et enseignants (CSFCE)	31
2.3.5	Conférence intercantonale suisse des chefs de l'orientation (CISCO)	32
2.3.6	Conférence intercantonale des bourses d'études (CIBE)	32
2.3.7	Conférence des responsables cantonaux du sport (CRCS)	33
2.3.8	Conférence suisse des directeurs/directrices de centres de développement scolaire et de recherche en éducation (CODICRE)	33
<b>3</b>	<b>Relations internationales</b>	<b>35</b>
3.1	Conseil de l'Europe	35
3.2	OCDE	38
3.3	UNESCO	40
3.4	Coopération avec l'Union européenne	41
3.5	Francophonie	42

## Table des matières

---

3.6	ONU	43
3.7	Relations bilatérales	44
3.8	Informations disponibles sur le site Internet de la CDIP	44
<b>4</b>	<b>Conférences régionales</b>	<b>45</b>
4.1	Suisse romande et Tessin (CIIP SR/TI)	45
4.2	Suisse centrale (IEDK)	47
4.3	Suisse orientale (EDK-Ost)	50
4.4	Suisse du Nord-Ouest (NW EDK)	52
<b>5</b>	<b>Institutions</b>	<b>55</b>
5.1	Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS)	55
5.2	Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE)	58
5.3	IDES (Information/Documentation/Education/Suisse)	59
5.4	Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE)	61
5.5	Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée (SPC)	62
<b>6</b>	<b>Annexes</b>	<b>64</b>
6.1	Liste des publications 1999	64
6.2	Prises de position, déclarations, recommandations, décisions	65
6.3	Comptes 1999	73
6.4	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	76
6.5	Secrétariat général de la CDIP	77
6.6	Présidences et séances de la Conférence	79
6.7	Secrétaires généraux de la Conférence	80

### Où en est la coordination scolaire?

Lorsque le grand public s'est rendu compte à quel point les différents systèmes scolaires cantonaux étaient isolés les uns des autres, la «coordination scolaire» est devenue un thème politique et pédagogique majeur. Fin des années soixante, les divers mouvements convergèrent en une initiative populaire des Jeunes-PAB. Les cantons réagirent au travers de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique et par la conclusion d'un accord intercantonal «aux fins de développer l'école et d'harmoniser leurs législations scolaires respectives»: le concordat sur la coordination scolaire de 1970.

Ce concordat, et les travaux qui s'y réfèrent, ont, depuis, considérablement modifié la situation. Certes, les cantons sont encore et toujours responsables de l'école. Les parlements cantonaux et le peuple votent les lois scolaires; les gouvernements cantonaux et les autorités scolaires cantonales édictent les plans d'études (hormis pour la formation professionnelle) et choisissent les moyens d'enseignement. Mais les systèmes scolaires se sont affranchis depuis longtemps de l'esprit nombriliste d'autrefois et sont aujourd'hui imbriqués dans de multiples réseaux bilatéraux, régionaux et nationaux de coopération.

Comme le constataient déjà il y a dix ans les experts de l'OCDE, au niveau de l'éducation préscolaire et des classes de la scolarité obligatoire, la coordination passe avant tout par «une éthique commune de l'éducation». Une même conception de la pédagogie est, de loin, beaucoup plus importante que des différences dans les grilles horaires que l'on a, du reste, dûment exagérées. De plus, l'harmonisation se fait souvent au niveau régional. Les disparités existant au niveau des structures scolaires se sont sensiblement amenuisées; les objectifs de l'apprentissage et les moyens d'enseignement font régulièrement l'objet d'ententes intercantionales. D'une manière générale, la mobilité des élèves est assurée. Cela peut, bien sûr, paraître insuffisant pour quelques inébranlables défenseurs d'une école unitaire et centralisée. Ils oublient cependant que l'autonomie et la responsabilité conduisent en fin de compte à une meilleure école que l'uniformité bureaucratique. D'ailleurs, là aussi, le cadre national doit être planté par le concordat sur la coordination scolaire. Et, comme le montrent les discussions sur la formation des enseignantes et enseignants, le *concept général pour l'enseignement des langues* et le cycle élémentaire, le concordat joue effectivement ce rôle.

Le degré secondaire II s'appuie aujourd'hui, dans toute la Suisse, sur des diplômes unitaires reconnus sur l'ensemble du pays: en matière de formation professionnelle, ce sont les normes fédérales qui prévalent, tandis que pour les gymnases, les écoles du degré diplôme et les domaines de formation professionnelle qui relèvent de la compétence des cantons, ce sont les standards de la CDIP ou de la Conférence des directeurs des affaires sanitaires qui sont appliqués. Et pour toutes les questions d'intérêt commun, cantons et Confédération travaillent en coopération.

Il en va de même, dans une large mesure, pour le degré tertiaire. Réglementations inter-cantoniales et normes fédérales garantissent, si nécessaire, l'uniformité des certificats et diplômes de fin d'études ainsi que le libre accès à la formation et à l'emploi.

Tout bien considéré, le bilan et les perspectives de la collaboration en matière d'éducation et de formation sont assurément positifs. Mais, dans un système qui met en jeu beaucoup de responsabilités et bon nombre d'acteurs, la coordination n'en reste pas moins une tâche permanente.

Moritz Arnet  
Secrétaire général

## 1<sup>re</sup> partie

---

### Vue d'ensemble

### Généralités

#### Développements

Dans les cantons, le travail de consolidation des hautes écoles spécialisées va bon train. On s'est attelé aussi, avec quelque retard, à la mise en place des hautes écoles pédagogiques. Les gymnases sont sur le point d'achever les réformes engendrées par le nouveau règlement de reconnaissance de la maturité; l'examen des demandes de reconnaissance est en cours et a débouché sur de premières décisions positives. Au niveau de l'éducation préscolaire et de la scolarité obligatoire, il est plus difficile de relever des tendances communes. D'une manière générale, on s'achemine toujours vers une plus grande autonomie des écoles. Mais si les choses bougent, cela vient aussi de l'idée d'un cycle élémentaire, de l'informatisation de l'enseignement, de l'intégration de l'anglais et de l'idée d'enseignantes et enseignants semi-généralistes. Presque tous les cantons luttent contre des problèmes de financement et cherchent des possibilités d'épargne. La question des salaires et de l'emploi du temps du personnel enseignant faisant partie des débats, les enseignantes et enseignants, comme leurs associations, ont fait entendre leur voix dans plusieurs cantons.

De son côté, la Confédération a fixé des priorités contradictoires. Le projet de crédit pour la promotion de la formation, de la recherche et de la technologie a offert pour la première fois une vue d'ensemble des différentes mesures d'encouragement de la Confédération, et l'importance stratégique de la formation et de la recherche a été relevée – verbalement en tout cas – pour la première fois aussi. Mais les montants consentis ne corroborent ce fait qu'en partie: la moitié des moyens provenant de la Confédération est dévolue au seul secteur des EPF. La formation professionnelle et les universités doivent se contenter du statu quo, en dépit de l'augmentation du nombre des contrats d'apprentissage et du nombre d'étudiantes et étudiants; de plus, conséquence directe du programme d'assainissement des finances publiques de 1998, les allocations en faveur des bourses d'études vont même diminuer. La loi sur l'aide aux universités, qui souligne la responsabilité commune des cantons et de la Confédération et qui a reçu l'aval des cantons, doit encore réussir sa période probatoire. Les travaux préliminaires pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur la formation professionnelle ont également été salués par les cantons. Mais, là encore, le nerf de la guerre c'est le financement, et les cantons et la CDIP réclament avec insistance que le développement de la formation professionnelle ne soit plus financé, comme jusqu'ici, à plus de 80% par les cantons.

#### Points forts de l'activité de la CDIP

Sans pour autant anticiper sur la suite de ce rapport, il va être question ci-après de trois points forts de l'activité de la CDIP au cours de l'année sous revue. Dans chacun des trois domaines évoqués, il a fallu trouver des compromis durables, ce qui a souvent nécessité d'intenses discussions. En ce qui concerne le cycle élémentaire et le *concept général pour l'enseignement des langues*, les discussions sont du reste encore en cours.

### Une formation des enseignantes et enseignants harmonisée

Depuis le rapport *LEMO (Formation des maîtres de demain, 1974)*, sur le plan politique et scientifique, comme dans la pratique, on est à la recherche d'un concept véritablement cohérent pour la formation de base et la formation continue du corps enseignant. Le développement des hautes écoles spécialisées et la pression découlant de la nécessité de délivrer des diplômes reconnus à l'échelon intercantonal, voire international, ont conduit en 1995 à la publication des *recommandations relatives à la formation des enseignant(e)s et aux hautes écoles pédagogiques*. A l'époque déjà, le débat de principe qui a opposé les défenseurs d'une formation traditionnelle à l'école normale et les adeptes d'une formation au degré tertiaire fut très véhément.

La reconnaissance des diplômes a réanimé ce débat. La consultation relative au projet de règlement de reconnaissance des diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire a certes débouché sur de claires majorités en faveur d'une formation passant par la maturité, voire une formation échelonnée. Mais, en fin de compte, dans une conférence où tous les cantons sont égaux en droit, on en est arrivé à cette situation peu réjouissante qui veut qu'une décision soit prise à la majorité et en dépit des oppositions. Dans toute l'histoire récente de la CDIP, on n'avait jamais combattu avec autant de véhémence pour défendre sa position.

A travers le *règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire* du 10 juin 1999, c'est une décision capitale pour la formation des enseignantes et enseignants qui a été prise. Les cantons et les régions s'inspirent de ce règlement dans leurs projets de réforme. Il est donc permis de penser que d'ici à la fin de la prochaine décennie le nouveau mode de formation des enseignantes et enseignants sera largement mis en pratique.

Il faut encore noter qu'un cadre national a également été donné à la formation des enseignantes et enseignants des autres degrés. En l'occurrence, la reconnaissance des diplômes des enseignantes et enseignants du degré secondaire I (26 août 1999) a nécessité elle aussi un travail considérable pour aboutir à un consensus.

### Libre accès à la formation et compensation des charges dans l'enseignement supérieur

L'année 1999 a été marquée par les travaux de mise en application des accords sur la libre circulation des étudiantes et des étudiants et sur les taxes scolaires.

Le nouvel *accord intercantonal universitaire* de 1997, auquel tous les cantons ont adhéré depuis, prévoit trois «groupes de facultés» et une différenciation du montant par étudiant en fonction de son appartenance à l'un ou l'autre de ces trois groupes. La gestion de l'accord a été récemment confiée à la CDIP. Au cours de l'année écoulée, les organes responsables ont été désignés, une administration adéquate mise en place et la perception et le paiement des contributions ont été effectués pour la première fois en application des nouveaux principes.

A la fin de l'année sous revue, 22 cantons ainsi que la principauté du Liechtenstein avaient adhéré à l'accord sur les hautes écoles spécialisées de 1998. Ce dernier a donc pu entrer en vigueur. La détermination des filières d'études ayant droit à des subventions a posé de grandes difficultés, à la fois parce que la mise en place des hautes écoles spécialisées est loin d'être terminée et parce que le calcul des coûts est onéreux et, parfois, source de contestations. La mise en application de l'accord sur les HES s'effectue néanmoins selon les prévisions et dans les temps.

Les travaux de ratification et de mise en œuvre de l'*accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées* se déroulent par contre plus lentement que prévu. Fin 1999, 14 adhésions seulement avaient été notifiées. L'accord n'a donc pas encore pu entrer en vigueur. Pour bien des cantons, son application en tant qu'accord-cadre pose des problèmes dans la mesure où ses conséquences financières sont imprévisibles.

### Développements au niveau de l'éducation préscolaire et de la scolarité obligatoire

Dans les cantons, l'école obligatoire se renouvelle constamment, bon nombre de réformes étant toujours influencées par les idées directrices du projet SIPRI de la CDIP. Une coordination à l'échelon national est particulièrement nécessaire dans le domaine de l'apprentissage des langues et en ce qui concerne le début de la scolarisation. L'intégration de l'anglais dans l'enseignement, tout comme l'idée de remplacer l'école enfantine par un «cycle élémentaire», voire d'organiser les classes inférieures de la scolarité obligatoire en un degré d'enseignement à proprement parler sont devenues des objectifs impératifs.

Pour ce qui est du *concept général pour l'enseignement des langues*, la CDIP a confirmé et précisé sa première prise de position adoptée en novembre 1998. On peut noter que les cantons s'en tiennent pour l'essentiel aux principes directeurs qui y sont énoncés. Par ailleurs, les travaux du groupe de coordination mis en place par la Commission Formation générale se déroulent conformément à ce qui a été prévu.

L'idée d'un cycle élémentaire est pour la politique et la coordination scolaires un défi encore plus important. Elle est toujours controversée, à la fois du point de vue pédagogique et parmi les cantons. L'intervention du canton de Zurich, et d'autres milieux encore, a incité la CDIP à aller plus vite que ne l'avaient suggéré le rapport d'experts de 1997 et la consultation menée depuis. La question de principe et les questions juridiques soulevées par le *concordat sur la coordination scolaire* ont été amplement débattues. On peut donc penser que la CDIP édictera des recommandations à l'intention des cantons dans le courant de l'année 2000.

### Différents domaines d'activité

#### Degré préscolaire

Comme il a déjà été mentionné, le rapport du Groupe d'études de la CDIP Formation et éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse a conduit dans beaucoup de cantons et de régions à un réexamen des objectifs et des structures du degré préscolaire et des premières années du primaire – avant même que les organes de la CDIP n'aient commencé à se forger une opinion en se basant sur ledit rapport et sur les résultats de la consultation qui a suivi. Cette tendance est particulièrement manifeste au niveau des concepts de réforme de la formation du corps enseignant. L'extension de l'habilitation à enseigner des futurs enseignants et enseignantes est souvent déjà décidée, ou sur le point de l'être; on tend vers davantage de flexibilité en ce qui concerne l'âge d'entrée à l'école, on met de plus en plus l'accent sur les similitudes entre le degré préscolaire et les premières années du primaire et, enfin, les exigences qualitatives imposées aux futurs enseignants et enseignantes ont été harmonisées. Cette évolution va encourager la CDIP à approuver, dans le courant de l'année 2000, les recommandations élaborées par la Commission Formation générale (CFG) pour la poursuite des travaux sur le thème du cycle élémentaire, dans les cantons et les régions et au sein de la CDIP.

#### Scolarité obligatoire

Comme il est prévu dans les statuts de la CDIP, les questions concernant les degrés primaire et secondaire I relèvent essentiellement des cantons et/ou des régions. On peut constater du reste que bien des travaux de planification ont été entrepris ou poursuivis dans les domaines des plans d'études, des moyens d'enseignement et des structures scolaires. Diverses mesures d'épargne rendent cependant les choses plus difficiles, notamment au niveau de la scolarisation des enfants d'origine étrangère et des enfants de réfugiés dont le nombre va croissant. Il faut absolument prendre garde à ne pas revenir sur les progrès pédagogiques accomplis au cours des trois dernières décennies.

En ce qui concerne le *concept général pour l'enseignement des langues*, on se référera aux remarques introductives. Il convient de relever en complément que sont également examinées les incidences de ce concept au niveau de la formation des enseignantes et des enseignants et pour les autres domaines d'enseignement et, bien sûr, ses conséquences financières.

#### Degré secondaire II

Le volume des modifications apportées au niveau du secondaire II demeure important. Cela tient en partie à des raisons inhérentes au degré lui-même: le volume des priorités fixées y était également important et un système d'information généralisée fait que les innovations parviennent plus aisément à la connaissance du public. Quant à la raison «externe», c'est la pression exercée par un degré tertiaire en pleine mutation, qui de ce fait sert d'aiguillon en matière d'innovation.

## **Vue d'ensemble**

---

D'une façon générale, il semble qu'au niveau de la planification, de la mise en pratique et de l'évaluation des mesures, on se place de plus en plus dans une perspective qui dépasse le cadre d'un seul degré. Il est possible en l'occurrence que les difficultés financières jouent un rôle à ce niveau.

### **Projet secondaire II**

Dans le courant de la troisième et dernière année de son mandat, le groupe de projet s'est consacré en priorité à l'échange d'informations avec les différents experts de son réseau de contacts, en vue de la rédaction de son rapport final et de ses propositions qui s'avèrent de plus en plus concrètes.

### **Ecoles du degré diplôme (EDD)**

Les recommandations adoptées par l'Assemblée plénière de la CDIP le 25 février 1999 ont ouvert la voie à une clarification plus que nécessaire de la situation et des perspectives de développement des EDD.

Ces recommandations sont le résultat d'un compromis. Elles offrent cependant une base solide pour le développement de ce type d'école et son acceptation par le grand public.

### **Reconnaissance de la maturité**

A ce jour, 25 cantons ont transmis à la Commission suisse de maturité une demande de reconnaissance de leurs écoles préparant à la maturité selon le *règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM)* et ont reçu de sa part ce que l'on appelle un préavis.

L'étape suivante de la procédure est un examen du contenu des demandes, lequel débouche sur une proposition à l'intention des autorités de reconnaissance (DFI et CDIP).

Même si les travaux n'ont pas progressé partout de la même façon, tous les cantons se sont attelés à la mise en application du RRM.

La première reconnaissance prononcée conformément à la procédure susmentionnée est celle des certificats de maturité délivrés à partir de l'automne 1999 par l'Ecole suisse de São Paulo (placée sous le patronage du canton de Bâle-Ville).

### **Formation des enseignantes et enseignants**

Au cours de l'année sous revue, trois parlements cantonaux, en l'occurrence ceux des cantons de Saint-Gall, Fribourg et Zurich, ont débattu puis adopté les concepts de base

d'une nouvelle formation des enseignantes et enseignants, s'appuyant sur les *recommandations de la CDIP relatives à la formation des enseignant(e)s et aux hautes écoles pédagogiques* de 1995 ainsi que sur les règlements de reconnaissance de la CDIP déjà approuvés. D'autres projets ont progressé en matière de planification: le projet BEJUNE (cantons de Berne, partie francophone, de Neuchâtel et du Jura), le projet du canton d'Argovie, celui des deux cantons de Bâle, ainsi que le projet de haute école pédagogique pour la pédagogie spécialisée à Zurich, un projet qui bénéficie du soutien de sept cantons. Les travaux relatifs aux projets du canton de Thurgovie (éventuellement avec celui de Schaffhouse), de la Suisse centrale et du canton de Vaud ont été poursuivis avec plus de vigueur encore à la suite des décisions de la CDIP concernant les règlements de reconnaissance. Enfin, le canton de Soleure n'a pas encore décidé s'il allait faire cavalier seul ou s'associer – entièrement ou en partie – avec ses cantons voisins.

Du point de vue des structures, une image se précise, à savoir:

- Il n'y a pas de modèle structurel qui envisage une formation des enseignantes et enseignants uniquement dans le cadre des universités, mais on trouve par contre des modèles mixtes – université/haute école pédagogique – et ce, dans les projets suivants:
  - Fribourg, Saint-Gall:
    - Formation des enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire dans le cadre de hautes écoles pédagogiques
    - Formation des enseignantes et enseignants des degrés secondaire I et secondaire II dans le cadre des universités
  - Genève:
    - Formation des enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire à l'université
    - Formation des enseignantes et enseignants des degrés secondaire I et secondaire II dans des institutions extra-universitaires
  - Partie germanophone du canton de Berne:
    - Tous les instituts de formation sont affiliés à l'université
- Des modèles structurels, dans lesquels l'entière responsabilité de la formation de l'ensemble des enseignantes et enseignants du canton, voire de la région, est dévolue aux hautes écoles pédagogiques, sont prévus dans les projets suivants: Zurich, Bâle-Ville/Bâle-Campagne, Argovie, Suisse centrale, Vaud, BEJUNE, Thurgovie/Schaffhouse, Valais, Grisons et éventuellement Tessin.
- Tous les projets sont conçus à la manière d'une «entreprise de services», c.-à-d. qu'introduction à la profession et formation continue font partie des services offerts, à côté de différentes formations de base. Quelques projets y intègrent également les centres de documentations et les services pédagogiques.

La CDIP et la Confédération ont délivré conjointement un mandat pour l'élaboration d'un concept global pour la *formation initiale et continue des enseignantes et enseignants professionnels et des enseignantes et enseignants de culture générale du secondaire II*. Avec, en toile de fond, les modifications structurelles qui ont déjà été introduites au degré secondaire II, et celles que l'on peut encore attendre, l'expertise doit permettre de mettre au point un concept national qui assure à tous les enseignants et enseignantes qui enseignent les disciplines de formation générale dans les différents types d'écoles du degré secondaire II une formation comparable du point de vue qualitatif.

Durant l'année écoulée, une nouvelle étude prospective sur le thème de la formation des enseignantes et enseignants a été publiée dans la série des dossiers de la CDIP sous le titre *La formation des enseignantes et enseignants du cycle élémentaire* (Dossier 57B). Cette étude doit être considérée comme un complément au rapport du Groupe d'études de la CDIP Formation et éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse.

Par ailleurs, dans le courant de l'été 1999, le Comité de la CDIP a mis en consultation les deux derniers règlements de reconnaissance de diplômes d'enseignement: *le règlement concernant la reconnaissance des diplômes de logopédie* et celui *des diplômes de thérapeute en psychomotricité*.

Enfin, la CDIP et le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), le conseiller fédéral Adolf Ogi, ont chargé un groupe d'experts d'élaborer, d'ici à la fin du premier semestre de l'année 2000, un *plan d'études cadre pour la formation des enseignantes et enseignants dans le domaine de l'éducation physique et du sport*. Il est prévu de procéder à une consultation auprès des cantons durant la deuxième moitié de l'année.

## Hautes écoles spécialisées

### Les hautes écoles spécialisées régies par la loi fédérale (LHES)

En ce qui concerne les hautes écoles spécialisées approuvées, sous certaines conditions, par le Conseil fédéral, les responsabilités ont été définies et les organes constitués: les commissions de planification ont été depuis longtemps remplacées par des commissions de gestion ordinaires. D'ici à l'année 2003, c'est-à-dire d'ici à la fin de la période de mise en place des HES, on peut s'attendre à quelques retouches et adaptations. Le Conseil fédéral a annoncé au Parlement la parution d'un rapport intermédiaire pour l'automne 2000 et approuvé une nouvelle série de filières d'études HES (informatique économique notamment). D'autres suivront.

La Commission fédérale des hautes écoles spécialisées a commencé l'évaluation des HES et le contrôle de la bonne application des critères de qualité. La mise en place de centres de compétences en matière de recherche appliquée et de développement par la Commission pour la technologie et l'innovation prend forme. Fin 1999, pour la première fois, un nombre considérable de possibilités d'études post-diplôme (pour lesquelles le Département fédéral de l'économie publique a établi des critères de qualité et d'octroi de subvention) ont été approuvées avec effet rétroactif. Parmi elles figurent une quinzaine d'études post-diplôme qui sont associées à un «master». L'offre d'études postgrades proposées par les hautes écoles spécialisées compte ainsi parmi les plus importantes de tout le secteur tertiaire.

### Nouvelle compétence constitutionnelle de la Confédération pour l'ensemble des hautes écoles spécialisées: solution transitoire

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution fédérale, le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la Confédération se trouve dotée, d'une part, d'une compétence en matière de réglementa-

tion et d'octroi de subventions pour l'ensemble du secteur de la formation professionnelle et, de l'autre, d'une compétence – nouvellement définie – dite «d'encouragement» qui s'étend à toutes les hautes écoles spécialisées. La législation transitoire va donc devoir intégrer dans le cahier des charges de la Confédération des domaines réglementés jusqu'ici par les cantons, à savoir: travail social, musique, art et santé (mais pas formation des enseignantes et des enseignants). C'est une des raisons pour lesquelles la Confédération et la CDIP ont décidé de créer pour la période de transition une commission commune pour l'appréciation des demandes de reconnaissance de diplômes de hautes écoles spécialisées; cette décision est applicable dès l'année 2000. La Conférence des directeurs des affaires sanitaires est invitée elle aussi à participer aux travaux de cette commission pour les diplômes relevant de sa compétence (hautes écoles spécialisées dans le domaine de la santé).

### Filières d'études relevant jusqu'ici des cantons

Le 10 juin 1999 et (pour les HES de travail social) les 4 et 5 novembre 1999, la CDIP a édicté le règlement de reconnaissance et le profil des différents domaines d'études. Le développement des filières HES cantonales a de nouveau progressé en 1999.

Quelques filières d'études d'anciennes écoles supérieures spécialisées de travail social ont été intégrées dans les hautes écoles spécialisées et ont commencé à dispenser un enseignement de niveau HES (HES de Suisse centrale, HES de Suisse orientale). Elles complètent l'éventail de HES déjà existant (HES bernoise, HES du canton de Soleure et HES argovienne, Suisse du Nord-Ouest, SUPSI, HES zurichoise). D'autres écoles encore sont planifiées (HES romande santé-social, HES de travail social des deux cantons de Bâle).

Quatre anciens conservatoires de musique sont devenus des hautes écoles de musique en 1999 (*Musikhochschule und Schola Cantorum Basiliensis*, *Hochschule Musik und Theater* de la HES zurichoise, *Musikhochschule* de Lucerne [FHZ] et Haute école de musique et d'art dramatique, Berne et Bienne). Divers conservatoires de Suisse romande doivent également devenir des hautes écoles de musique.

L'intégration des filières de linguistique appliquée (traduction et interprétation) dans la *Zürcher Hochschule Winterthur* a eu lieu, de même que celle de la filière de psychologie appliquée de la *Hochschule für Angewandte Psychologie* de Zurich au sein de la haute école spécialisée zurichoise.

La *Fachhochschule Gesundheit Aargau* est entrée en activité dès l'année 1998/99; c'est un réseau de différentes institutions qui constituera la HES romande santé-social.

### Recherche appliquée et développement dans les hautes écoles spécialisées cantonales

La Commission pour la technologie et l'innovation ainsi que le Fonds national suisse de la recherche scientifique ont décidé de constituer, à titre d'essai, un fonds de soutien pour encourager la recherche appliquée et le développement dans le cadre des hautes écoles spécialisées cantonales.

### Relations internationales

L'engagement international au sein de la CDIP s'est basé, cette année aussi, sur les principes directeurs et les objectifs fixés par le Comité. La coopération avec la Confédération s'est également poursuivie de manière satisfaisante.

La deuxième partie de ce rapport présente les principales activités qui ont eu lieu durant l'année écoulée au sein des diverses organisations internationales (Conseil de l'Europe, OCDE/CERI, UNESCO, BIE, Francophonie, ONU).

Quelques points particuliers peuvent être mentionnés pour 1999:

- le VIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie;
- l'examen thématique de l'OCDE portant sur la transition école/vie active;
- la préparation de la participation au projet *PISA* de l'OCDE;
- les activités d'évaluation du *Portfolio européen des langues*;
- la réorientation du programme d'activité et la restructuration du BIE;
- la reconduction par l'OFES, pour un an, du contrat du collaborateur scientifique chargé de l'«Agence nationale provisoire COMENIUS/MESURES TRANSVERSALES»;
- la préparation du dossier national EURYDICE.

Pour le reste, la coopération internationale maintient son «rythme de croisière». Même en l'absence de session ministérielle, 1999 a été une année chargée. Une bonne partie des engagements sont constitués par les réunions statutaires régulières, que ce soit au sein de comités directeurs, de comités spécialisés, de groupes de projets ou par la participation à des activités particulières (symposiums, séminaires, ateliers, etc.).

L'an dernier, nous concluons notre introduction en ces termes: «*L'aboutissement des négociations bilatérales avec l'Union européenne ouvre des perspectives intéressantes pour l'avenir; en effet, l'accord récemment conclu avec l'UE stipule que les négociations sur le «deuxième paquet» (dont les programmes éducation/formation/jeunesse font partie) pourront débuter dès la signature (donc au début de l'année prochaine)*». En réalité, les choses ont évolué moins vite que ces perspectives optimistes! Les accords bilatéraux se trouvent encore en sursis en Suisse (référendum ou non?) et ils devront être ratifiés par chacun des Etats membres de l'Union européenne. Cela prendra donc encore du temps avant que puissent s'ouvrir de nouvelles négociations. Néanmoins, notre statut de «partenaire silencieux» nous permet de ne pas être entièrement isolés et nous en profitons au maximum. Pour le reste – et tant la Présidente de la Confédération que notre nouveau ministre des Affaires étrangères l'ont rappelé sans ambiguïté récemment – la présence suisse, particulièrement dans les organisations multilatérales, est d'une importance capitale. Modestement, mais avec engagement et enthousiasme, nous nous efforçons d'y contribuer dans le secteur qui est le nôtre: l'éducation/formation.

### Reconnaitances de diplômes

La mise en œuvre de l'accord sur la reconnaissance des diplômes s'est également poursuivie durant l'année écoulée. Ci-après, un aperçu de l'état actuel des travaux (voir

## Vue d'ensemble

---

également à ce propos les comptes rendus des différentes commissions de reconnaissance):

*Règlement concernant la reconnaissance des diplômes en art visuel*

Ce règlement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

*Règlement concernant la reconnaissance des diplômes des écoles supérieures de travail social*

Ce règlement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997.

*Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de formation supérieure dans le domaine musical*

Ce règlement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1997.

### **Règlements concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement**

*Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité*

Ce règlement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 1998.

*Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement spécialisé*

Ce règlement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

*Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire*

Ce règlement a été adopté par l'Assemblée plénière de la CDIP le 10 juin 1999. Il est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 1999. La Commission de reconnaissance a été nommée par le Comité de la CDIP le 4 novembre 1999; elle commencera ses travaux au début de l'année 2000.

*Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants du degré secondaire I*

Ce règlement a été approuvé par l'Assemblée plénière de la CDIP le 26 août 1999. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000. La commission de reconnaissance sera nommée en janvier 2000.

*Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de logopédie et des diplômes de thérapeute en psychomotricité*

Ce règlement était en consultation jusqu'à la mi-novembre 1999. Son évaluation est en cours. On peut attendre une prise de décision par l'Assemblée plénière de la CDIP durant le premier semestre 2000.

*Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de formateur et formatrice d'adultes*

Ce règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1998.

### *Règlement concernant la reconnaissance des diplômes cantonaux des hautes écoles spécialisées*

Ce règlement, ainsi que les profils des différentes filières d'études ont été approuvés par l'Assemblée plénière de la CDIP les 10 juin et 4 et 5 novembre 1999.

### **Formation des adultes**

La formation des adultes a reçu de nouvelles impulsions au cours de l'année écoulée, l'objectif étant – à moyen terme en tout cas – d'asseoir le secteur de la formation continue sur des bases plus solides et de rendre plus efficace le partage des compétences entre la Confédération et les cantons à travers des mesures de coordination. Il convient de noter en particulier:

- Création d'une véritable compétence fédérale (pour compléter les efforts des cantons) en matière d'éducation des adultes (art. 67, al. 2, Cst.)
- Publication du rapport de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie et de l'Office fédéral de la culture *Formation continue en Suisse – situation et recommandations*, rédigé par Philipp Gonon et André Schläfli
- Publication du Dossier 56 de la CDIP *La formation des adultes dans les cantons*
- Réalisation en décembre 1999 d'un examen thématique de l'OCDE sur l'apprentissage des adultes
- En préparation: création d'un «Forum de la formation des adultes» (cantons/CDIP–offices fédéraux–partenaires sociaux–FSEA)
- En préparation: approbation d'un contrat de prestations entre la CDIP et la FSEA
- En préparation: approbation de recommandations ou d'une déclaration de la CDIP concernant la formation des adultes

A l'avenir, le secteur de la formation des adultes ne pourra plus être traité de façon simplifiée, les mesures précitées contribuant au contraire à ce que ce secteur de la formation, plutôt négligé jusqu'ici, bénéficie de davantage d'attention et d'un soutien commun.

### **Droits d'auteur**

Une nouvelle ronde de négociations a eu lieu en 1999 à propos du nouveau tarif commun qui doit être créé (TC9, sur l'utilisation d'œuvres soumises au droit d'auteur au moyen de réseaux informatiques). Diverses questions sont encore sans réponse et les points de vue des utilisateurs et des sociétés de gestion restent toujours aussi éloignés les uns des autres. Même les dernières négociations n'ont donné aucun résultat concret.

## Rapports d'activités des organes et des commissions

## 1.1 Assemblée plénière

Quatre séances plénières ont été tenues durant l'année écoulée.

Au centre de la réunion du 25 février 1999 figurait *la première lecture du projet de règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire*. L'assemblée a par ailleurs adopté des *recommandations relatives aux écoles du degré diplôme* ainsi qu'une *déclaration sur le thème: sport de haut niveau et formation scolaire*; elle a également déterminé la suite de la procédure à suivre en ce qui concerne l'élaboration *d'un concept général pour l'enseignement des langues*.

Le 10 juin 1999, la CDIP a tout d'abord tenu une séance à huis clos pour *l'élection de son nouveau secrétaire général*. Au cours de la séance ordinaire qui a suivi, *les rapports annuels et les comptes de l'année 1998* ont été acceptés et *les budgets 2000* approuvés, de même que les *règlements concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire (en seconde lecture)* et *la reconnaissance des diplômes cantonaux des hautes écoles spécialisées*. La discussion avec le chef du DDPS, le conseiller fédéral Adolf Ogi, a été centrée sur la question de *l'encouragement de la gymnastique et des sports*.

La réunion du 26 août 1999 s'est également déroulée en deux parties. La première, à huis clos, a permis de débattre en profondeur des principales questions afférentes au *concept général pour l'enseignement des langues*. La 2<sup>e</sup> partie de la réunion a été consacrée, entre autres, à l'adoption du *règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants du degré secondaire I* et à l'approbation d'un *concept pour la formation dans le domaine social*.

En réponse à l'invitation du canton d'Argovie, l'assemblée annuelle des 4 et 5 novembre 1999 a eu lieu à Lenzbourg. Ce sont les différentes initiatives visant à avancer l'âge d'entrée à l'école, voire *créer un cycle élémentaire* qui ont été le sujet principal de cette réunion. L'assemblée a par ailleurs adopté des *prises de position sur la révision de la loi sur la formation professionnelle et sur l'assouplissement du caractère obligatoire de la gymnastique et du sport dans les écoles*; elle s'est également informée de *la situation dans différents domaines afférents aux hautes écoles spécialisées, des résultats du programme national de recherche 33, du développement du Projet PISA et des décisions du Comité à l'égard du CPS*. Enfin, une petite fête a permis à la Conférence de prendre congé de M. Moritz Arnet qui fut son secrétaire général pendant de nombreuses années.

## 1.2 Comité

Le Comité s'est réuni cinq fois (25 janvier, 29/30 avril, 1<sup>er</sup> juillet, 16 septembre, 4 novembre 1999).

A côté de la préparation des affaires courantes de l'Assemblée plénière, le Comité a centré son attention sur les questions concernant *la nouvelle péréquation financière, la mise en pratique des nouveaux accords scolaires intercantonaux, la réorganisation du CPS et la politique suisse dans le domaine linguistique et dans celui de la compréhension entre*

*les différentes communautés linguistiques*, se basant dans ce dernier cas sur le rapport d'une commission.

Des délégations du Comité ont rencontré la cheffe du Département fédéral de l'intérieur (aide aux universités, reconnaissance de la maturité, politique en matière de compréhension linguistique), le chef du DFEP (formation professionnelle, hautes écoles spécialisées), le chef du DDPS (sport) et la cheffe du DFJP (scolarisation des enfants de réfugiés).

## 1.3 Conseil des hautes écoles spécialisées

Le Conseil des hautes écoles spécialisées s'est réuni quatre fois (25 février, 10 juin, 26 août, 21 octobre 1999). Il a mis fin à ses travaux sur les filières d'études HES réglementées par les cantons (*profils des HES dans les domaines du travail social, de la musique, des arts visuels et des arts appliqués, de la linguistique appliquée et de la psychologie appliquée*) et sur le règlement concernant la reconnaissance des diplômes cantonaux des hautes écoles spécialisées (dans le cadre de l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études). Pour ces filières d'études HES, les procédures de reconnaissance pourront donc commencer à partir de l'année 2000. C'est un organe commun à la Confédération et aux cantons qui procédera à l'examen des demandes de reconnaissance.

Jusqu'à la mise en place des organes ordinaires de gestion de l'accord sur les hautes écoles spécialisées, le Conseil des HES a préparé la mise en application de ce dernier. Il a notamment élaboré les bases d'une *Annexe II (l'Annexe I est déjà arrêtée)* pour les filières HES cantonales, annexe qui sera appliquée à titre provisoire.

Le Conseil des hautes écoles spécialisées a mené par ailleurs des négociations avec la Conférence des directeurs des affaires sanitaires, dans le but d'éliminer les différences existantes au niveau de la conception des HES en santé et de mieux intégrer ces filières d'études dans le paysage HES.

En 1999, la CDIP a procédé à des négociations avec la *Kultusministerkonferenz* allemande (Conférence des ministres de l'éducation des Länder, *KMK*) sur la collaboration au niveau des hautes écoles spécialisées (encouragement de la mobilité, reconnaissance réciproque). Conduite par le secrétaire général de la CDIP, une délégation de négociation, comprenant des représentants de la Confédération, a rencontré par deux fois une délégation officielle de la *KMK*. Il a été préparé une déclaration commune CDIP/*KMK* dans laquelle il est convenu de la reconnaissance réciproque des diplômes des hautes écoles spécialisées et du libre accès aux formations HES dans les deux pays. Cette déclaration doit être signée au printemps 2000. En novembre, une délégation de la Conférence allemande des recteurs des hautes écoles (recteurs des HES) est venue visiter deux HES suisses: la *Zürcher Hochschule Winterthur* ainsi que la *Hochschule Rapperswil*.

Le 6 décembre 1999 a été fondée la Conférence des hautes écoles spécialisées de Suisse (CHESS) qui est composée des directions centrales des différentes régions HES et qui devra assister le Conseil des HES en tant que conférence spécialisée (elle remplace le groupe de coordination provisoire du Conseil des HES).

### 2.1 Commissions permanentes

#### 2.1.1 Commission Formation générale (CFG)

Durant l'année sous revue, les activités de la CFG ont été les suivantes:

- elle a pris connaissance de l'étude prospective *La formation des enseignantes et enseignants du cycle élémentaire* et a décidé sa publication (Dossier 57B de la CDIP);
- elle a approuvé un *Projet concernant les travaux subséquents du GEDD* sur la base des *recommandations relatives au développement des écoles du degré diplôme*;
- elle a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation relative au Dossier 49 de la CDIP *Espaces de liberté, lignes directrices, points de convergence: l'enseignement des mathématiques durant la scolarité obligatoire*;
- elle a approuvé le programme des activités du Groupe de travail Ecoles du degré diplôme (GEDD) pour les années 1999–2001;
- elle a approuvé l'ébauche de projet *Evaluation RRM* du Groupe de travail Gymnase;
- elle a préparé des *recommandations relatives à la scolarisation des enfants de quatre à huit ans en Suisse ainsi qu'à la formation des enseignantes et enseignants concernés*;
- elle a planifié ses activités pour la période de 2000 à 2003.

Une importante partie de son temps a été consacrée à deux dossiers qui ne figuraient pas dans le programme des activités élaboré en 1997, à savoir la planification et le lancement des travaux liés au *concept général pour l'enseignement des langues* ainsi qu'à l'élaboration du mandat pour un projet intitulé *L'enseignement spécialisé dans le système suisse d'éducation et de formation*. Les travaux concernant ce dernier projet ont débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2000; le mandat a été confié au Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée (SPC), de Lucerne.

Malheureusement le début des travaux relatifs au projet le plus important du point de vue pédagogique et politique, mais aussi le plus difficile, c'est-à-dire l'*Etude prospective portant sur les aspects fondamentaux touchant au parcours de formation*, a été retardé. En effet, les prétentions financières des institutions pressenties pour l'exécution de cette étude dépassaient largement les possibilités de la CDIP. Fin 1999, une solution a pu être esquissée qui permet de penser qu'un travail de haute qualité est possible avec les moyens financiers à disposition.

En conclusion, signalons encore quelques modifications dans la composition de la CFG:

- M. Armin Gretler, directeur du CSRE, a quitté la CFG le 30 juin 1999 pour cause de retraite. Dans le cadre de sa réunion du 1<sup>er</sup> juillet 1999, le Comité de la CDIP a nommé son remplaçant en la personne de M. Stefan C. Wolter.
- Dans le cadre de sa séance du 16 septembre 1999, le Comité de la CDIP a nommé Mme Fabiola Curschellas Widmer, de Wollerau, enseignante primaire et membre du secrétariat de l'Association faîtière des enseignantes et enseignants suisses (ECH), en tant que nouveau membre de la CFG. Elle remplace Mme Irma Liebherr, de Diessenhofen.

## 2 Commissions

---

### 2.1.1.1 Groupe de travail Ecoles du degré diplôme (GEDD)

Le cadre des activités du GEDD est fourni par les *recommandations relatives au développement des écoles du degré diplôme*, approuvées par l'Assemblée plénière de la CDIP le 25 février 1999. Il est par ailleurs précisé dans le mandat de la CFG du 20 mai 1999.

Au cours de cinq séances, le GEDD a traité les thèmes suivants:

- *concept pour les EDD de trois ans* (comprenant les parties importance, définition, domaines professionnels accessibles, structure, modèle-cadre);
- *nouvelle formulation des directives de reconnaissance (DREDD), encore en vigueur, mais qui devront être adaptées aux recommandations de la CDIP;*
- *travaux préparatoires pour un nouveau plan d'études cadre.*

Entre les réunions du GEDD, un groupe a été chargé d'effectuer les premiers travaux visant à l'élaboration d'un concept et de directives de reconnaissance.

Sur proposition de la CDIP, un petit groupe paritaire de la CDIP et de l'OFFT a siégé pour la première fois, début décembre, pour clarifier l'ensemble des questions liées aux EDD, à la maturité professionnelle, aux transitions vers les formations professionnelles et aux écoles professionnelles spécialisées.

La Commission Reconnaissance des EDD existante n'a pas siégé en 1999. Elle n'entrera en fonction que lorsque les nouvelles bases auront été définies et approuvées.

### 2.1.1.2 Groupe de travail Gymnase (AGYM)

Lors de trois réunions plénières ainsi que d'une séance, le groupe de travail s'est occupé des dossiers mentionnés ci-dessous.

- *Projet Evaluation ORRM*: une première description du projet a été approuvée dans ses principes par la CFG et transmise au groupe de travail pour la suite des travaux et la mise en œuvre. Entre-temps, divers autres éléments ont été clarifiés: toutes les régions de la CDIP ainsi que tous les cantons doivent participer au projet; outre les questions d'ordre général, il convient de prendre aussi en compte les spécificités et les intérêts régionaux et cantonaux; l'IRD et le réseau régional de coopération éducative de Suisse centrale ainsi que leurs directeurs respectifs devront être associés de manière déterminante au projet. Le coup d'envoi a dû être quelque peu retardé du fait que la composition du groupe d'études, le contenu et les étapes du mandat ainsi que le financement n'ont pas pu être suffisamment clarifiés au cours de l'année sous revue.
- *Travail de maturité, Forum 2000*: les objectifs, contenus, date et lieu proposés par un groupe-pilote dans son invitation très largement diffusée ont eu un écho très favorable. Le besoin de pouvoir échanger des expériences et disposer d'aides pour la mise en œuvre est évident. Le prochain forum – qui sera dédoublé – aura lieu début avril 2000.
- Le groupe de travail a pris position sur les questions et domaines spécifiques suivants: publication du Groupe de projet Secondaire II (*réalités et musique d'avenir*);

raccordement entre la fin du degré secondaire II et les universités, *Expertise CPS* de M. Peter Bonati (prise de position interne), *Directives concernant l'examen suisse de maturité*, problèmes liés à l'introduction à l'économie et au droit, éléments du *Programme de travail 2000–2003*.

Fin 1999, M. Charles de Carlini a démissionné de la présidence du Groupe de travail Gymnase qu'il assumait depuis 1997. En tant que co-présidents, MM. Josef Arnold et Charles Vincent ont assuré sa succession ad intérim.

### 2.1.1.3 Groupe de travail Formation des enseignants (GFE)

Durant l'année sous revue, le CFE a tenu cinq séances au cours desquelles il a entre autres abordé les thèmes suivants.

- *La recherche dans le cadre la formation des enseignantes et enseignants*. Sur l'initiative du GFE, des formatrices et formateurs du corps enseignant ainsi que des chercheurs et chercheuses provenant de toute la Suisse se sont réunis, le 15 juin 1999, pour un colloque d'une demi-journée sur ce thème. Au début de l'an 2000, les résultats et le bilan de cette rencontre seront remis aux participantes et participants ainsi qu'aux directeurs et directrices de l'instruction publique et aux responsables en charge de la planification de la formation des enseignantes et enseignants.
- Le GFE a formulé quelques *Réflexions sur le statut institutionnel de la formation continue des enseignantes et enseignants*. Ces réflexions seront transmises début 2000 aux directrices et directeurs de l'instruction publique ainsi qu'aux responsables en charge de la planification de la formation des enseignantes et enseignants.
- Le GFE a confié un mandat à M. Peter Beck, de Maur, pour une étude prospective sur *L'orientation dans la formation des enseignantes et enseignants*.

Les 28 et 29 octobre 1999, le GFE a organisé un symposium de deux jours à Tramelan sur le thème *Société, formation, formation des enseignants: De l'évolution socio-économique à l'évolution de la formation des enseignants et enseignants*. Quatre éminents spécialistes venant de Suisse et d'Allemagne ont, par leurs exposés, fourni les éléments essentiels qui ont servi de base aux débats.

### 2.1.2 Commission Formation professionnelle (CFP)

La CFP est actuellement occupée à revoir son programme d'activités datant de 1997. Les nouveaux thèmes suivants sont déjà retenus: *écoles professionnelles spécialisées* et *écoles du secteur tertiaire non universitaire*. Le prochain pas consistera à préparer les mandats.

A propos des thèmes en cours ou décidés:

- Le rapport d'expert de M. Urs Kiener *La recherche sur la formation professionnelle en Suisse: grandes lignes d'un concept* a été publié (Dossier 58B de la CDIP). La CFP planifie maintenant des entretiens avec l'OFFT et divers autres cercles.

## 2 Commissions

---

- Le rapport d'experts *Formation et intégration des jeunes de langue étrangère au degré secondaire II* est également terminé et sera publié au début de l'an 2000 (Dossier 59B de la CDIP). Des recommandations à l'intention des cantons, de la Confédération et des associations concernées doivent maintenant être formulées. Un colloque et éventuellement des projets-pilotes sont également planifiés.
- La procédure de consultation concernant le projet *Organisation de la coordination intercantonale dans le domaine de la formation professionnelle* a démontré que quasiment tous les cantons approuvent en principe la création d'une Conférence suisse des offices cantonaux de formation professionnelle. Les divergences de vue apparaissent à propos de la création d'un secrétariat central: les cantons romands souhaitent maintenir la solution actuelle comprenant la CRFP d'une part et la DBK d'autre part.
- Le mandat *Formation initiale et continue des enseignantes et enseignants professionnels et des enseignantes et enseignants de culture générale du secondaire II* a été attribué à M. Lucien Criblez.

Par ailleurs, la CFP a préparé une *prise de position concernant la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFP)* à l'intention des cantons et une autre à l'intention de l'OFFT à propos de ses *recommandations concernant les offres de formation transitoire entre la scolarité obligatoire et la formation professionnelle*.

De plus, la CFP a également traité la question des formations de travail social au degré secondaire II et au degré tertiaire: dès l'an 2000, le Groupe de travail Formations dans le cadre du travail social (GSO), sous la présidence de M. Armin Schöni, CDAS, reprendra le dossier sur mandat de la CFP.

Durant l'année sous revue, la CFP a enregistré un changement dans sa composition. M. Lévy Dubuis, président de la CRFP, a remplacé M. Jean-Luc Portmann en tant que représentant de cette conférence au sein de la CFP.

### 2.1.2.1 Groupe de projet Secondaire II (GP Sec. II)

Pour la troisième et dernière année de travail du GP Sec. II, mandaté conjointement par la CDIP et l'OFFT, les priorités ont été mises sur la responsabilité commune visée, sur les perspectives d'avenir et sur l'échange d'informations, mais clairement fixées sur la poursuite du travail relatif au rapport final.

Au printemps 1999, la CFP approuvait le plan du rapport et le délai prévu (fin 1999) pour sa remise.

Le groupe d'accompagnement, les personnes-relais au sein des cantons ainsi que les présidentes et présidents des conférences des directeurs se sont rencontrés dans le cadre du colloque (considéré aussi comme une journée-bilan) organisé le 7 septembre 1999. Sur la base d'une version sommaire et provisoire du rapport final, des thèmes ont été sélectionnés, des questions et des mesures ont été présentées; les participantes et participants ont ensuite eu l'occasion de les compléter, de les corriger et de les concrétiser dans le cadre de groupes de travail.

## 2 Commissions

---

Au nombre des thèmes figuraient: le plurilinguisme, les compétences-clés, la reconnaissance des éléments de formations acquis, l'organisation des horaires, la coordination EDD, ESC, EPS, le raccordement entre la fin du degré secondaire II et les universités, le coaching, la formation initiale du corps enseignant, le statut des étudiantes et étudiants, les lieux de formation et les processus de pilotage.

Dans le cadre d'une journée de travail prévue pour le 21 janvier 2000, le rapport final sera présenté, discuté en première lecture et évalué dans la perspective des mesures à prendre. En présence du GP Sec. II, la CFP et la CFG, c'est-à-dire les instances concernées et responsables de la CDIP, ainsi que l'OFFT se préoccuperont ensemble de la suite à donner au projet.

### 2.1.3 Commission pour la politique des bourses d'études

Dans le cadre du programme de stabilisation décidé en 1998, la Confédération a prévu de diminuer, dès l'année 2000, le montant de sa contribution aux dépenses des cantons en faveur des bourses d'études de près de 20 millions de francs par an. A l'avenir, les intérêts des prêts d'études seront également pris en compte pour les subventions. Ces mesures correspondent aux décisions prises lors de la Table ronde de 1998 et anticipent en partie certains éléments de la nouvelle péréquation financière.

Quelque peu en contraste avec sa décision, la Confédération a préparé un rapport sur les *Bourses d'études* qui fait état de prestations insuffisantes de la part des cantons ainsi que d'un manque de coordination; au sein des Chambres fédérales, des voix se sont par ailleurs élevées pour proposer une réglementation centralisée de la politique des bourses.

Dans ces conditions, la Commission pour la politique des bourses d'études a décidé d'établir un bilan de sa propre situation qui sera présenté à la CDIP. Un projet de rapport a été déposé fin 1999. Il sera transmis au Comité de la CDIP.

Les responsables cantonaux des bourses d'études se sont retrouvés les 9 et 10 septembre 1999, à Brunnen, dans le cadre de leur séminaire traditionnel qui avait pour thème *Situation financière difficile – plus d'efficacité au niveau des prestations*.

### 2.1.4 Commission des secrétaires généraux (CSG)

La CSG s'est réunie à trois reprises durant l'année sous revue. Au cours de ces réunions, elle s'est chargée des tâches qui lui sont statutairement attribuées, c'est-à-dire des tâches liées au budget, au controlling et à l'organisation.

Une de ses sous-commissions a procédé à l'examen des tâches et des prestations du Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement, cofinancé par la CDIP. Le rapport ainsi que ses propositions ont été étudiés par la CSG. Il servira de base à diverses propositions à l'intention du Comité de la CDIP.

## 2 Commissions

---

La CSG a par ailleurs pris position à l'intention du Comité sur la révision totale de la loi fédérale sur la formation professionnelle, sur les questions juridiques liées à la mise en place d'un cycle élémentaire ainsi que sur la nouvelle péréquation financière. De plus, elle s'est occupée de la réorganisation des conférences des offices de formation professionnelle, du projet d'un serveur de l'éducation ainsi que du rapport final sur l'*instruction politique*.

Les secrétaires généraux se sont retrouvés le 14 janvier et les 2 et 3 septembre 1999 pour des journées de travail dont les thèmes principaux étaient la péréquation financière, la révision de la loi sur la formation professionnelle ainsi qu'une information détaillée sur les activités de la CFG et de la CFP.

### 2.1.5 Commission pour la reconnaissance des diplômes supérieurs en art visuel

Durant l'année sous revue, la commission a procédé à l'examen périodique des écoles reconnues. Les membres de la commission ont assisté aux examens et évalué les travaux de diplôme. La commission n'a constaté aucun changement dans la qualité des diplômes.

### 2.1.6 Commission pour la reconnaissance des diplômes des écoles supérieures de travail social

La commission a poursuivi l'évaluation des demandes de reconnaissance qui lui ont été soumises. Sur sa proposition, le Comité de la CDIP a reconnu les diplômes de la *Berufs-, Fach- und Fortbildungsschule (BFF)*, de Berne, de la *Höhere Fachschule für Soziale Arbeit (HFS BB)*, des deux Bâle, de la *Scuola superiore di lavoro sociale (SSLS)*, de Mendrisio-Lugano, de la *Höhere Fachschule im Sozialbereich Zentralschweiz (HFS Zentralschweiz)*, de la *Höhere Fachschule für soziokulturelle Animation (HFS SKA)*, de Zurich, de la *Höhere Fachschule für den Sozialbereich*, d'Aarau, de l'Ecole supérieure de travail social (ESTS), de Genève, de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP), de Lausanne, de la *Höhere Fachschule für Sozialarbeit und Sozialpädagogik (HFS)*, de Suisse orientale. Les reconnaissances ont en partie eu lieu avec réserves. Une demande de reconnaissance a été refusée.

### 2.1.7 Commission pour la reconnaissance des diplômes de formation supérieure dans le domaine musical

L'évaluation des demandes de reconnaissance soumises s'est poursuivie. Différentes questions de délimitation relatives aux diplômes décernés par les futures hautes écoles de musique ayant surgi, le Secrétariat de la CDIP a organisé une discussion à Berne. La suite de la procédure a ensuite été communiquée aux cantons et aux écoles.

## 2 Commissions

---

### 2.1.8 Commission pour la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité

La commission s'est occupée de la demande de reconnaissance des diplômes de l'Université de Berne, Section *Höheres Lehramt*.

### 2.1.9 Commission pour la reconnaissance des diplômes d'enseignement spécialisé

La commission a préparé un modèle de base pour l'élaboration des demandes de reconnaissance à l'intention des cantons. Au début de l'an 2000, les cantons seront invités à déposer leurs demandes de reconnaissance.

### 2.1.10 Commission pour la reconnaissance des diplômes de formateur et formatrice d'adultes

La commission a préparé un modèle de base pour l'évaluation des diplômes.

### 2.1.11 Groupe de travail Scolarisation des enfants de langue étrangère

Le groupe de travail s'est, entre autres, occupé des thèmes portant sur *la scolarisation des enfants et adolescents réfugiés du Kosovo, la séparation des élèves étrangers des élèves autochtones et les cours de langue et de culture d'origine*.

Vers le milieu de l'année sous revue, le Comité de la CDIP a adressé une lettre aux directions cantonales de l'instruction publique à propos de la scolarisation des enfants et adolescents réfugiés du Kosovo. Une délégation du Comité s'est entretenue avec la Confédération au sujet de la question du financement.

Le groupe de travail a préparé une prise de position relative aux *recommandations de l'OFFT concernant les offres de formation transitoire entre la scolarité obligatoire et la formation professionnelle*.

La rencontre des responsables de la scolarisation interculturelle a eu lieu à Berne, en mai 1999, et une délégation suisse s'est rendue à Rome en octobre pour des négociations avec ses homologues italiens.

Le thème traité lors du CONVEGNO 1998, *La pédagogie interculturelle dans la formation des enseignantes et enseignants*, fera l'objet d'un Dossier de la CDIP (60) qui paraîtra début 2000. Un colloque ayant pour thème *l'assurance-qualité dans les écoles multiculturelles aura lieu en octobre 2000*.

Par ailleurs, quelques changements sont intervenus en 1999 dans la composition du groupe de travail. Divers membres – certains d'entre eux ayant collaboré longtemps et intensivement aux activités du groupe – ont renoncé à leur mandat: il s'agit de

## 2 Commissions

---

MM. Gerhard Keller (ZH), Carlo Monti (TI), Gabriel Sturny-Bossart (SPC) et Claude Zweiacker (NE). M. Moritz Arnet, secrétaire général de la CDIP, a également quitté le groupe de travail en prenant sa retraite. Les nouveaux membres sont M. Felix Baumer (SG), M. Gideon Bough (TI), Mme Sonja Rosenberg (SPC), M. Michel-Caude Schneuwly (FR) et M. Markus Truniger (ZH).

### 2.1.12 Atlas mondial suisse

Les travaux liés à la saisie et à la mise à jour numériques des trois Atlas scolaires se sont poursuivis comme prévu. La prochaine édition, qui comprendra 40 cartes supplémentaires, sera disponible pour l'année scolaire 2001/02. L'édition en langue allemande de 1997 sera alors épuisée. Précisons que la vente des éditions française et italienne, après avoir connu des variations inattendues et importantes, a nettement reculé; ainsi, l'écoulement à temps des exemplaires encore disponibles paraît très problématique. Il y aura lieu de se demander si une édition 2001 en français et en italien, avec des tirages aussi peu importants, se justifiera économiquement. En ce qui concerne le matériel d'accompagnement, un manuel explicatif est en voie d'élaboration. Pour la réalisation du CD-ROM de l'Atlas, un concept de base a été développé et de nombreuses cartes ont été préparées. Dès l'an 2000, des cartes extraites de l'Atlas seront disponibles sur Internet.

## 2.2 Commissions non permanentes

### 2.2.1 Groupe de contact Questions relatives à l'enseignement spécialisé

Le groupe de contact qui existe depuis une dizaine d'années ne s'est réuni qu'une seule fois au cours de l'année sous revue. Figuraient à l'ordre du jour:

- les indemnités AI et la coopération CDIP/OFAS (Office fédéral des assurances sociales);
- la révision de la convention relative aux homes.

Comme la CFG a formulé un mandat pour un projet portant sur *l'éducation spécialisée dans le cadre du système d'éducation suisse* – qui incitera éventuellement la CDIP à émettre des recommandations – et que, dans le cadre de ces travaux de projet, il est également prévu de constituer des instances de contact, le groupe de contact suspendra provisoirement ses activités à partir de l'an 2000.

### 2.2.2 Groupe de travail Education et promotion de la santé

En 1999, le groupe de travail a tenu quatre réunions, dont deux sessions d'une journée et demie. Les points forts des activités ont été: l'élaboration du rapport intermédiaire, la planification des activités de sélection des projets reçus dans le cadre de la deuxième mise au concours et leur sélection proprement dite. Compte tenu du nombre important

de bons projets, le processus de décision a pris plus de temps que prévu de sorte qu'une nouvelle session d'un jour et demi a dû être convoquée.

Conformément au mandat qui lui a été confié, le groupe de travail a été chargé de procéder, à mi-parcours du projet (durée 1996–2002), à une évaluation de ses modalités de travail. Il a donné suite à cette exigence, durant l'été 1999, en préalable à la deuxième mise au concours, sous la forme d'un rapport intermédiaire. Celui-ci comprend, outre une information sur le déroulement du projet et le point de la situation, une description des projets qui ont été retenus lors de la première mise au concours et qui, depuis lors, sont soutenus financièrement par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le contexte du programme cadre *Ecoles et santé*.

Le système de parrainage introduit fin 1997, qui prévoit l'accompagnement, par des membres du groupe de travail, des projets retenus a été d'une manière générale bien accueilli; il a cependant montré certaines imperfections qui ont donné lieu à de nombreuses questions. Sur la base d'une enquête menée auprès des responsables des projets et en fonction des résultats de l'évaluation, il a subi, dans le courant de l'année sous revue, quelques petites modifications. On a notamment constaté que l'expression «parrainage» peut éveiller d'importantes attentes en matière d'accompagnement, des attentes que les personnes concernées ne peuvent satisfaire, par manque de temps. C'est la raison pour laquelle l'expression plus neutre «système de contact» a été introduite et toutes les personnes concernées ont été informées de ce changement.

Au printemps, des séances d'information ont été organisées en Suisse romande pour les personnes intéressées par la deuxième mise au concours; une session de deux jours a été organisée au Tessin pour les responsables de projet de la première mise au concours.

Une mutation est à signaler au sein du groupe de travail: il s'agit de Mme Brigitte Caretti qui a quitté en été 1999 la Fondation 19 où elle était responsable du programme *Adolescence et jeunes adultes*. La fondation est maintenant représentée par M. Felix Kùchler, membre de la nouvelle direction.

### 2.2.3 Groupe de travail Concept général pour l'enseignement des langues (GCEL)

Suite à la première prise de position relative aux questions liées au *concept général pour l'enseignement des langues*, émise par l'Assemblée plénière de la CDIP, dans le cadre de sa réunion des 12 et 13 novembre 1998, le Comité de la CDIP a confié à la CFG le mandat de poursuivre l'examen du dossier, de soumettre à la discussion les propositions qui sortiront de son travail et, enfin, de préparer éventuellement des recommandations sur ce thème. Au printemps 1999, la CFG mettait à cet effet le GCEL en place – sous la présidence de Mme Marie-Pierre Walliser – en tant que groupe de pilotage et de coordination des activités dans le domaine des langues. Le GCEL a entamé ses travaux au printemps 1999 sur la base du mandat formulé par la CFG.

La procédure de consultation effectuée en 1998 et portant surtout sur les aspects du problème relevant de la politique de l'éducation, a fourni des résultats très contradictoires. Dans le cadre d'une session à huis clos, l'Assemblée plénière a donc ouvert, le 26 août 1999, le débat sur une série de questions très précises. Les résultats de ces discussions

## 2 Commissions

---

auront une influence prépondérante sur la suite des travaux du groupe de pilotage, mais aussi sur les futures réflexions de la CDIP. Il en va de même pour les résultats de l'enquête relative aux *Aspects du concept général pour l'enseignement des langues* menée par IDES en octobre 1999. Les premières propositions du groupe de pilotage sont attendues dans le courant de l'année 2000; elles seront mises en discussion et des postulats pourraient ensuite être formulés.

### 2.2.4 Commission ad hoc Portfolio des langues

Durant l'année 1999, le groupe de projet s'est réuni à deux reprises afin de planifier les travaux liés à la phase d'expérimentation et d'organiser l'accompagnement de ces travaux. Le premier rapport intermédiaire de l'évaluation en Suisse a également été approuvé à l'intention du Conseil de l'Europe.

Le premier numéro du bulletin *Newsletter* a pu être publié en décembre 1999. Il est appelé à fournir périodiquement à toutes les personnes intéressées et concernées des informations sur le déroulement du projet suisse ainsi que sur l'évaluation au niveau suisse et européen.

## 2.3 Conférences spécialisées

### 2.3.1 Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC)

Durant l'année sous revue, la CDAC a exercé pour la première fois son mandat dans sa nouvelle structure. Il lui appartient désormais de traiter et de préparer les dossiers au sein des conférences régionales afin que la Conférence plénière puisse concentrer ses activités sur les questions essentielles et d'un intérêt commun. Le comité directeur, dont la composition a été réduite (un représentant ou une représentante par région plus la présidente et le secrétariat) est chargé, selon le nouveau règlement intérieur, de prendre de manière autonome, au nom de la Conférence, les décisions mineures auxquelles les autres cantons devront ensuite adhérer. C'est la raison pour laquelle tous les services cantonaux en charge de la promotion de la culture ont accepté de garder à disposition un montant fixe à titre de crédit éventuel pour une somme totale de 100'000 francs par année. L'année dernière, environ 40'000 francs ont été utilisés pour des petits projets de portée nationale. Si l'impact administratif de cette solution sur les activités du secrétariat est très important, l'assemblée plénière de la CDAC gagne en revanche en disponibilité et peut se concentrer sur d'autres dossiers importants.

Durant l'année qui vient de s'écouler, la CDAC s'est occupée principalement du problème de la collaboration avec la Confédération et Pro Helvetia. La Confédération dispose maintenant d'une base constitutionnelle dans le domaine de la culture (art. 69 Cst.), mais la souveraineté des cantons pour les questions liées à la culture n'est pas contestée. A l'inverse, certaines compétences sont aussi explicitement données à la Confédération qui peut agir par le biais de mesures complémentaires. La future collaboration et les modèles à définir pour un travail concerté sont autant de questions auxquelles il faudra

## 2 Commissions

---

apporter une réponse. De son côté, la Confédération s'efforce de trouver une solution en étroite collaboration avec les services cantonaux concernés.

Dans ce contexte, il conviendra également de prendre en main le problème de la collaboration avec la fondation culturelle Pro Helvetia. Ce thème a été au centre des débats lors de la session de deux jours de l'assemblée plénière de la CDAC à St-Gall. Certains problèmes engendrés notamment par les interventions à double, faute de concertation (Pro Helvetia/cantons), par l'absence fréquente d'une information réciproque, par la perception divergente des tâches individuelles ou communes, méritent d'être discutés et clarifiés en toute priorité. Les premières discussions qui ont eu lieu à St-Gall ne sont que les prémices de l'important travail qui est encore à fournir dans ce domaine.

### 2.3.2 Conférence intercantonale des responsables de la formation des adultes (CIRFA)

Au début de l'année sous revue, la CIRFA a dû faire face à un changement au sein de sa direction. La présidente en charge, Mme Regula Schröder-Naef, ayant quitté de manière inattendue la direction de l'instruction publique du canton de Zurich, une nouvelle présidence a dû être désignée. Le nouveau président a été nommé en la personne de M. Peter Wirth de St-Gall.

Dans la série des dossiers de la CDIP (Dossier 56), la CIRFA a publié au début de l'année sous revue un document qui, d'une part, fournit un bilan actuel de la formation des adultes dans les cantons et, d'autre part, contient une présentation des stratégies communes nécessaires. Les documents et les propositions réunis dans le dossier doivent servir de base à la future discussion politique et à l'élaboration d'une déclaration de la CDIP sur la formation des adultes. Par ailleurs, la CIRFA a été appelée à s'exprimer sur les articles concernant la formation continue prévus dans la loi sur la formation professionnelle. Par la suite, sur mandat de la CDIP, elle a été chargée de préparer et de négocier un accord de prestations avec la Fédération suisse pour l'éducation des adultes (FSEA). Vers la fin de l'année, elle a participé intensivement à *l'examen thématique de l'apprentissage des adultes* de l'OCDE, une étude comparative entre les pays de l'OCDE sur la formation des adultes.

A titre accessoire, le responsable de la CDIP pour la formation des adultes assure ex officio un mandat au sein des organes dirigeants de la FSEA et s'efforce de trouver, en collaboration avec divers offices fédéraux, une plate-forme d'action et de décision pour une amélioration générale de la formation des adultes.

### 2.3.3 Conférence de coordination pour la recherche en éducation

La CORECHED offre aux acteurs de la politique, de la recherche, de l'administration et de la pratique dans le domaine de l'éducation une plate-forme qui permet de coordonner leurs travaux et, par une collaboration renforcée, de les optimiser. A cet effet, la CORECHED a tenu, en 1999, deux réunions plénières et elle a apporté son soutien à divers projets d'envergure sur le plan national et international. Au nombre des nouveaux

projets, on trouve par exemple: *l'examen thématique de l'apprentissage des adultes* de l'OCDE, le financement partiel d'un projet réalisé dans le cadre de *TIMSS (Third International Mathematics and Science Study)*. D'autre part, la CORECHED a aussi soutenu l'étude *Education à la citoyenneté démocratique* et la partie assurée par le Tessin de la deuxième *International Adult Literacy Study*.

La CORECHED s'est par ailleurs occupée d'optimiser ses méthodes de travail. Depuis septembre 1999, elle s'est dotée d'un secrétariat scientifique professionnel qu'elle finance; il est subordonné au nouveau directeur du CSRE, responsable du secrétariat de la CORECHED. Elle a par ailleurs préparé une convention sur la contribution financière de ses bailleurs de fonds et la gestion de ses comptes. C'est ainsi que la comptabilité de la CORECHED sera dorénavant centralisée à Aarau et sa gestion assurée par le CSRE.

D'autres réformes sont planifiées. Elles concernent les structures de la CORECHED, notamment réorganiser, voire donner une nouvelle dimension à la composition de ses organes (assemblée plénière, comité, secrétariat) assortie d'une meilleure attribution des tâches (à l'aide de mandats).

### 2.3.4 Conférence suisse des responsables de la formation continue des enseignantes et enseignants (CSFCE)

Conformément aux statuts, les principales activités du Comité de la CSFCE, présidé par M. Hugo Eichhorn (LU), ont porté, en 1999, sur l'organisation de séminaires de formation continue pour les membres de la conférence.

Le séminaire des 29 et 30 avril 1999 a permis à la CSFCE de prendre connaissance de la formation tertiaire des enseignantes et enseignants proposée par l'Université de Genève. Les informations reçues étaient très intéressantes, et ce, en particulier pour tous ceux qui participent à la planification d'une haute école spécialisée.

Le séminaire du 25 au 27 octobre 1999 consistait en une visite de la *Laborschule* de Bielefeld (Allemagne). Cette école expérimentale ainsi que l'*Oberstufenkolleg*, une autre école expérimentale préparant ses élèves aux études universitaires, toutes deux conçues par M. Hartmut von Hentig, ont fasciné les 30 participantes et participants. Le fait que, 25 ans après leur constitution, les deux institutions gardent un esprit innovateur et créatif n'a pas manqué de les convaincre.

L'assemblée générale du 26.11.1999 était consacrée au thème *accréditation des formations pour les directeurs d'écoles*. Un groupe de travail suit le dossier, le Comité du CSFCE prépare une demande à l'intention de la CDIP.

Le comité et la commission de rédaction du CSFCE se réjouissent des progrès réalisés dans le domaine de l'information. Au cours de l'année sous revue, le bulletin d'information *Liaison*, qui se présente désormais sous une autre forme, est paru cinq fois.

En 1999, le comité a pris position sur les règlements publiés par la CDIP ainsi que sur le rapport de M. Charles Landert portant sur la formation continue.

## 2 Commissions

---

A l'exception d'une question qu'il n'a pas pu traiter dans le courant de l'année sous revue, le comité a pu mettre en œuvre son programme comme prévu. Pour ce qui est de l'activité qui a dû être reporté à l'année prochaine, il s'agit de la prise de contact avec différentes institutions similaires à la CSFCE actives dans d'autres pays.

### 2.3.5 Conférence intercantonale suisse des chefs de l'orientation (CISCO)

Durant l'année sous revue, la conférence, sous la présidence de M. Urs Stampfli (ZH), a traité les domaines suivants:

- réglementation de l'orientation professionnelle dans la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle en fonction de la nouvelle péréquation financière;
- positionnement futur des organisations et instances de l'orientation professionnelle (générale et académique) et de leurs institutions en tant qu'organes spécialisés de la CDIP;
- débat faisant suite au rapport de la CDIP et de l'OFFT intitulé *L'orientation professionnelle de demain*;
- collaboration interinstitutionnelle avec les partenaires représentant la formation, les milieux professionnels et le secteur du travail;
- situation en ce qui concerne les places d'apprentissage;
- révision de la statistique de l'orientation professionnelle.

### 2.3.6 Conférence intercantonale des bourses d'études (CIBE)

Les 9 et 10 septembre 1999 a eu lieu à Brunnen un colloque ayant pour thème *Situation financière difficile – plus d'efficacité au niveau des prestations*. Si la participation au colloque était moins importante que prévu, celui-ci a remporté un large succès auprès des personnes présentes qui ont trouvé la thématique très intéressante. Comme les moyens financiers mis à disposition par les cantons sont de plus en plus limités, la CIBE se voit contrainte de se pencher sur deux questions essentielles: efficacité et utilité dans le domaine de la promotion de la formation. Les exposés et les discussions dans les groupes de travail et entre tous les participants et participantes au colloque ont non seulement permis de développer de nouvelles idées, mais ils ont aussi montré que la CIBE devra tout particulièrement soutenir les efforts d'harmonisation dans le domaine des bourses d'études.

Au cours de la réunion de la CIBE à Horn, M. Eugen Stocker a présenté son étude réalisée pour l'Office fédéral des statistiques *Les indicateurs du capital humain en Suisse* et a tenté de mettre de la lumière sur les liens existant entre cette thématique et la promotion de la formation. Ces informations pourront être fort utiles lors de l'établissement d'un argumentaire dans le domaine des bourses d'études. Toujours à l'occasion de cette réunion, le canton de Thurgovie a également renoué avec une tradition ancienne en présentant son système de bourses d'études et les particularités de celui-ci. La discussion qui s'en est suivie a été très animée.

## 2 Commissions

---

En outre, le Comité, dont la composition est restée inchangée, a dû se pencher sur le problème engendré par la réduction des contributions fédérales au financement des bourses d'études allouées aux requérants d'asile. Par hasard et malheureusement trop tard, on a dû constater que, dans la foulée de la révision de l'ordonnance sur l'asile, une simple modification avait suffi pour réduire à néant les efforts d'harmonisation entrepris jusqu'ici. Différents membres du Comité ont participé aux travaux préliminaires en vue de la mise au point d'un paquet d'assainissement. Si la discussion ne portait plus sur la réduction des subventions fédérales, il a été question de la mesure visant à tenir compte des taux d'intérêt qui ne devrait pas avoir pour conséquence une surcharge de l'appareil administratif.

### 2.3.7 Conférence des responsables cantonaux du sport (CRCS)

Sous la présidence de M. Walter Leiser (AG), la conférence a traité, entre autres, les questions suivantes:

- *enseignement obligatoire de l'éducation physique à l'école;*
- *cantonalisation de J+S;*
- *qualité de l'éducation physique;*
- *J+S 2000.*

La question relative à l'enseignement obligatoire de trois heures en éducation physique était non seulement à l'ordre du jour de la séance plénière extraordinaire qui s'est déroulée à Macolin le 4 mai 1999, mais a également fait l'objet de deux procédures de consultation, l'une lancée par la CDIP et l'autre par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

La CRCS a en outre participé aux activités des groupes de travail suivants:

- Groupe clé *Le Sport à l'école, formation et recherche* sous la conduite de M. Hans Höhener, président de la CFS;
- Groupe de pilotage *J+S 2000*;
- Réseau *Santé et activité physique Suisse*;
- *Base de données nationale J+S* avec un rapport mensuel effectué par le groupe de projet;
- ainsi que des trois groupes de projet nationaux *Commission technique nationale Drogues et Sport*, *Groupe d'accompagnement Manuel de base Sport des aînés* et *Groupe de projet Directives pour l'optimisation de l'utilisation de l'infrastructure*. Tous trois ont mené leurs travaux à bonne fin au cours de l'année sous revue.

### 2.3.8 Conférence suisse des directeurs/directrices de centres de développement scolaire et de recherche en éducation (CODICRE)

Comme par le passé, les réunions plénières de la CODICRE ont permis d'échanger des informations sur tous les thèmes d'actualité dans les cantons ainsi que sur les projets intercantonaux. Lors de la session de printemps, les discussions ont avant tout porté sur

le *concept général pour l'enseignement des langues*, lancé par la CDIP. La Conférence s'est principalement préoccupée de la séquence et de l'importance des langues étrangères à enseigner et des moyens dont disposent les différents cantons pour maîtriser une rapide mise en œuvre.

La session d'automne a permis de discuter la question de *la coopération scientifique dans le cadre du projet national de recherche* 33. Les efforts des experts visant à encourager des joint-ventures entre les instituts de recherche de cultures différentes, notamment les universités et les services cantonaux, sont apparus comme des difficultés supplémentaires dans la réalisation concrète des activités.

Dans tous les cantons concernés par le projet, *PISA (Programme for International Student Assessment)* a continué d'occuper une place importante. La Conférence suisse des directeurs/directrices des centres de développement scolaire et de recherche en éducation n'est pas directement partenaire de la direction du projet national étant donné que l'enquête et l'évaluation ont lieu au niveau régional. Par ailleurs, contrairement aux cantons romands, les cantons suisses alémaniques ne participent aux tests cantonaux que par le biais des cantons de Berne, St-Gall et Zurich.

Dans la perspective d'une *collaboration plus efficace*, le Comité a proposé à l'Assemblée plénière une discussion sur les mandats, les opportunités et les diverses formes de collaboration possibles pour la CODICRE. Il a été décidé qu'en plus de l'échange d'informations la CODICRE doit s'investir davantage dans l'étude prospective de thèmes spécifiques. La conférence continuera à agir comme un centre de compétences destiné à encourager la collaboration, liée à des projets ou sur la base de mandats, de sous-groupes ad hoc. Elle ne dispose toutefois pas des ressources nécessaires qui pourraient lui permettre de prendre en charge, dans de brefs délais, des mandats à l'échelon national, par exemple dans le cadre d'un projet OCDE, sans une rémunération adéquate couvrant la totalité des frais.

A l'avenir, *l'échange* sur les projets en cours et sur les autres informations relevant de la politique de l'éducation devra de plus en plus se faire par voie électronique. Le CSRE créera à cet effet les services nécessaires sur Internet.

Mme Silvia Grossenbacher, CSRE, remplace M. Armin Gretler en tant que secrétaire de la CODICRE.

## 3 Relations internationales

---

### 3.1 Conseil de l'Europe

#### 3.1.1 Suivi du 2<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement

Les conséquences concrètes du suivi du Sommet sont restées encore assez limitées en 1999. L'on doit toutefois signaler à ce propos la restructuration du secrétariat, intervenue à l'automne. Six directions générales (DG) ont été créées. La coopération culturelle est rattachée à la DG IV qui regroupe maintenant – outre l'éducation, l'enseignement supérieur, la culture, le patrimoine et le sport – la jeunesse et l'environnement. Un nouveau directeur général a été nommé en la personne de M. Klaus Schumann (Allemagne).

#### 3.1.2 50<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe a fêté ses cinquante ans en mai 1999. Cet anniversaire a fait l'objet de deux manifestations d'envergure en Suisse: au printemps, une session spéciale du Parlement fédéral, en présence du président de la République de Hongrie et, en automne, une rencontre internationale d'associations de jeunesse, au Palais fédéral, à l'occasion de l'assemblée exécutive du *Youth Forum Jeunesse*.

Le principal événement organisé par le Conseil de l'Europe lui-même a été la tenue à Budapest, en mai, de la réunion des ministres des affaires étrangères. A cette occasion, ceux-ci ont adopté deux déclarations, l'une sur *l'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens* et la seconde sur *une politique européenne pour l'application des nouvelles technologies de l'information*.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe a édité, à l'occasion de cet anniversaire, un intéressant dossier pédagogique qui a été largement diffusé dans notre pays.

#### 3.1.3 Conférence permanente des ministres européens de l'éducation

La préparation de la XX<sup>e</sup> session de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation (Cracovie, octobre 2000) est en bonne voie, sous la responsabilité du Comité de l'éducation. Thème du débat général: *Politiques éducatives pour la cohésion sociale et la citoyenneté démocratique: défis et stratégies pour l'Europe*. Par ailleurs, la Conférence sera amenée à prendre connaissance des résultats des trois projets en voie d'achèvement (*citoyenneté démocratique, langues vivantes et histoire*) et à arrêter le programme de travail à moyen terme du Comité de l'éducation.

#### 3.1.4 Conseil de la coopération culturelle (CDCC)

Le CDCC, qui se réunit une fois par an, a tenu sa 67<sup>e</sup> session du 19 au 21 janvier 1999. Le débat de politique générale a porté à la fois sur le suivi du 2<sup>e</sup> Sommet et du rapport du Comité des Sages, ainsi que sur la préparation de la session ministérielle de Budapest devant marquer les 50 ans du Conseil de l'Europe. Le rapport de l'an dernier mentionnait

déjà que le CDCC peinait à trouver sa justification et la réunion de janvier 1999 n'a pas failli à la tradition.

Beaucoup plus intéressante, par contre, a été la réunion du Bureau élargi du CDCC, les 2 et 3 juin 1999, du fait de la présence des ministres de l'éducation de l'Albanie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ils ont, chacun à leur manière, présenté la situation difficile dans laquelle leur pays s'est trouvé face à l'afflux de réfugiés.

Le Bureau a très largement débattu des modalités d'un engagement du Conseil de l'Europe, qui ne peut pas agir, faute de moyens et de compétences, comme une agence d'aide humanitaire. Plusieurs mesures ont toutefois été prises: recentrage, à court terme, de tous les programmes éducatifs et culturels, qui seront orientés, pour environ un tiers, vers les besoins de l'Europe du Sud-Est dans son ensemble. A moyen et long terme, le Conseil de l'Europe pourra s'engager plus directement, une fois la guerre terminée, dans une aide à la reconstruction du tissu social et de la démocratie, particulièrement auprès des enseignantes et enseignants et des élèves; il dispose là d'une très bonne expertise, acquise en particulier en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Des actions particulières seront également envisagées, avec l'appui de contributions volontaires, en fonction de l'évolution de la situation.

#### 3.1.5 Comité de l'éducation du CDCC

Les activités conduites à Strasbourg sous la responsabilité du Comité de l'éducation et du CDCC demeurent, du fait de notre situation vis-à-vis de l'UE, d'une importance capitale pour la Suisse qui fait ainsi partie, à part entière, de l'Espace éducatif européen. Le Comité a tenu, conformément à son mandat, deux réunions au cours de l'année (mars et octobre).

Mis à part le recentrage des programmes au bénéfice de l'Europe du Sud-Est, l'année en cours a surtout été marquée par la continuité des activités. En effet, les grands projets (*citoyenneté démocratique, langues vivantes, histoire*) se déroulent à satisfaction et leur achèvement est prévu pour l'an prochain. Il en va de même pour les activités de service (*formation continue des enseignants, liens et échanges scolaires, l'Europe à l'école*). Dans le domaine des politiques éducatives, deux symposiums ont été organisés avec succès, en Belgique sur la violence à l'école et en Lettonie sur les NTIC; un forum a également eu lieu sur *l'éducation scientifique*.

La Suisse a été fermement engagée dans l'ensemble de ces activités mais tout spécialement:

- dans la préparation de la recommandation (99/2) sur *l'enseignement secondaire et sa dimension européenne*, adoptée par le Comité des ministres en janvier;
- dans le projet *Histoire* (présidence et organisation d'un séminaire européen à Neuchâtel);
- dans le projet *Langues vivantes* (membre du groupe de projet; *évaluation* à grande échelle, dans les trois régions linguistiques, *du Portfolio européen des langues*; experts suisses associés au pilotage des activités; groupe de préparation de *l'Année européenne des langues 2001*) et les activités du Centre européen pour les langues

### 3 Relations internationales

---

- vivantes de Graz (membre du Comité directeur; nombreuse participation aux ateliers);
- dans le projet *Citoyenneté démocratique* (membre du groupe restreint de projet);
  - dans le projet *Liens et échanges scolaires*, en coopération étroite avec la Fondation *ch* (organisation d'un séminaire européen intitulé *Droits de l'enfant – Droits des enseignants* à Ueberstorf/FR);
  - dans les symposiums sur la *violence* (groupe de pilotage du symposium; présentation d'une étude de cas) et les NTIC (groupe de pilotage);
  - ainsi que dans la *préparation de la XX<sup>e</sup> session ministérielle* (groupe de travail restreint).

#### 3.1.6 Projet *Langues vivantes/Portfolio européen des langues*

Le projet *Langues vivantes*, lancé en 1998, avance bien. Sur le plan européen, la phase d'expérimentation du *Portfolio européen des langues* est une démarche importante. Le but de la phase d'expérimentation est de tester, voire d'améliorer, le portfolio dans la perspective de son introduction officielle par le Conseil de l'Europe dans le cadre de l'année européenne des langues en 2001. Les discussions portent notamment sur la planification du lancement et sur la mise en place d'instruments d'accompagnement adéquats au niveau européen.

De plus, durant l'année sous revue, les travaux destinés à préparer l'*année européenne des langues 2001*, organisée conjointement avec le Conseil de l'Europe, ont débuté. A cet effet, le Conseil de l'Europe a mis en place un groupe de projet; sur le plan national, il faut nommer un coordinateur et constituer un comité national. La Suisse a d'ores et déjà pris des dispositions allant dans ce sens.

Sur le plan national, la phase d'expérimentation du *Portfolio européen des langues* est, pour la Suisse, l'élément le plus important et le plus vaste dans le cadre du projet *Langues vivantes*. Précisons que depuis 1999 l'OFFT participe également à son financement. Les quatre conférences régionales de la CDIP participent avec une centaine de classes à cette phase d'expérimentation de dimension européenne.

#### 3.1.7 Centre européen pour les langues vivantes Graz (CELV)

Durant l'année sous revue, le CELV a accueilli trois nouveaux membres. Outre l'Allemagne dont l'adhésion, après de longues négociations, est maintenant définitive, l'Espagne et la Lituanie en font également partie. Au total, le CELV compte 28 Etats membres.

L'année 1999 a été une année de transition marquée par divers événements exceptionnels. En juin 1999, le nouveau directeur français, M. Michel Lefranc, prenait ses fonctions. Par ailleurs, comparé à ceux des autres années, le programme 1999 était exceptionnellement maigre, et ce, notamment pour des raisons financières. Seuls sept séminaires ont été organisés à Graz ainsi que quatre ateliers régionaux. Au total sept participantes et participants ont été envoyés par la Suisse à ces séminaires et à un atelier. En

outre, le CELV a participé, en mai 1999, à l'organisation de la Conférence du Conseil de l'Europe qui avait pour thème la *diversité linguistique et une citoyenneté démocratique en Europe*; cette manifestation a eu lieu dans le cadre des festivités liées au cinquantième anniversaire du Conseil de l'Europe.

En 1999, le délai pour la présentation des propositions de séminaires pour les années 2000 à 2002 arrivait à échéance. En Suisse, toutes les institutions et personnes concernées figurant dans la banque de données de la CDIP ont été pressenties pour faire des propositions au CELV de Graz. Il est prévu que désormais le CELV n'offrira plus uniquement des séminaires isolés, mais aussi des sessions thématiques, comprenant diverses activités, qui s'étendront sur toute la durée (trois ans) du programme à moyen terme. Par ailleurs, le CELV entend dorénavant se concentrer sur quelques domaines thématiques précis, dans lesquels, par la qualité et l'efficacité de son travail, il souhaite devenir un centre d'excellence.

#### 3.1.8 Cours de formation d'enseignantes et enseignants en Bosnie-Herzégovine

Le projet *Formation continue à l'intention des enseignants de Bosnie-Herzégovine, dans le domaine de l'éducation aux droits de l'Homme, à la citoyenneté démocratique et à l'interculturel* est entré dans la phase la plus délicate et la plus difficile de sa mise en œuvre. Celle-ci incombe maintenant quasi exclusivement aux autorités bosniennes elles-mêmes (réforme des curricula). De nombreuses difficultés ont surgi: instabilité politique, changements de personnes, résistances diverses.

## 3.2 OCDE

### 3.2.1 Comité de l'éducation

En 1999, le Comité de l'éducation a tenu ses deux réunions ordinaires aux mois d'avril et de novembre. Le projet *PISA (Evaluation des compétences des jeunes de 15 ans)* et l'étude comparative portant sur la *transition de la formation initiale à la vie active* ont constitué les deux thèmes de travail prioritaire des réunions. Lors de la session que le Comité d'éducation a tenue cet automne, l'étude précitée a fait l'objet d'un séminaire d'une journée à laquelle ont également participé les représentantes et représentants du Comité consultatif économique et industriel (*BIAC*) et la Commission syndicale consultative (*TUAC*). La Suisse a elle aussi participé à ce séminaire. Par ailleurs, en janvier 1999, un groupe d'experts mandaté par l'OCDE s'est rendu pour 10 jours en Suisse. Le *rapport d'experts de l'OCDE sur la Suisse* a été publié sous forme de document de travail du Comité de l'éducation. Ce rapport brosse un tableau positif de notre situation et donne une image complète et fidèle de notre système éducatif. En outre, l'OCDE a lancé une étude comparée portant sur 14 pays qui, à l'heure actuelle, est en train d'être remaniée. D'autres indications à ce sujet peuvent être consultées sur le site Web de la CDIP.

En outre, le Comité de l'éducation a lancé une étude thématique sur la *formation des adultes* à laquelle la Suisse prend également part. La Suisse a d'ailleurs été le premier

### 3 Relations internationales

---

pays à recevoir la visite des expertes et experts en décembre 1999. Pour des raisons d'ordre financier, elle a cependant dû renoncer à participer pleinement à l'étude comparée portant sur la *politique d'éducation et de garde des jeunes enfants*. Elle s'est bornée à établir un rapport national qui, malgré le fait qu'elle ne recevra pas la visite d'une commission d'experts, sera également publié dans l'étude comparée.

La prochaine réunion du Comité de l'éducation au niveau ministériel aura lieu au printemps 2001. Les préparations sont en cours. Cette réunion a fait l'objet d'une discussion très fournie lors de la dernière séance.

#### 3.2.2 Comité directeur du CERI

Le projet sur les indicateurs internationaux de l'enseignement INES constitue encore et toujours une des activités principales du CERI. Au cours de l'année sous revue, un accent particulier a été mis sur le développement d'indicateurs dans les domaines suivants: *handicaps, difficultés d'apprentissage et de comportement, désavantages à l'école*.

En outre, le CERI a poursuivi ses travaux dans les domaines *Ecole de demain, les innovations réussies dans le domaine de l'éducation et le rôle du capital humain et social dans un processus durable de croissance et de développement*. Les travaux effectués en matière d'*innovations réussies dans le domaine de la direction d'école* sont en étroite relation avec les thèmes traités au cours des derniers séminaires interrégionaux OCDE/CERI pour les pays de langue allemande. A ce sujet, la Suisse a d'ailleurs proposé de créer de meilleurs liens entre ces travaux et les thèmes traités au cours des séminaires.

#### 3.2.3 PISA - Evaluation des jeunes de 15 ans

Les travaux relatifs au projet *PISA* ont été activement poursuivis en 1999.

Sur le plan international, les participants au projet se sont réunis deux fois pour examiner des aspects importants en ce qui concerne la conception du projet et discuter les résultats obtenus après la mise à l'épreuve des tests au printemps 1999. Autre point figurant à l'ordre du jour: la stratégie de diffusion des résultats utilisée par l'OCDE, car il importe qu'un large public puisse prendre connaissance de ceux-ci.

Quant aux commissions responsables de *PISA* au plan national, elles se sont réunies plusieurs fois et ont accompagné le développement du projet en Suisse. Au cours de l'année sous revue, elles se sont principalement consacrées à la réalisation des tests de la phase d'essai. En outre, elles ont effectué les travaux préparatoires en vue de l'exécution du test proprement dit qui se fera au printemps 2000. La passation des tests de la phase d'essai s'est très bien déroulée. On a cependant constaté qu'il convenait de procéder à un réexamen de l'échantillon national.

Au cours de l'année sous revue, il a également été possible de trouver des instances en Suisse alémanique qui se sont déclarées prêtes à se charger de la coordination du projet. Les centres correspondants en Suisse romande et au Tessin ont été créés en 1998 déjà.

### 3 Relations internationales

---

Depuis décembre 1999, un dépliant sur *PISA-CH* est disponible à l'intention du grand public.

#### 3.2.4 Séminaire interrégional OCDE/CERI pour les pays de langue allemande

Le séminaire organisé en 1999 par la Suisse s'est déroulé à Rheinfelden. Réunissant environ 80 spécialistes, il traitait des *aspects de la planification centralisée en cas d'autonomie accrue des écoles*. Une publication à ce sujet paraîtra au printemps 2000.

### 3.3 UNESCO

#### 3.3.1 Conférence générale/Conseil exécutif

La 30<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO a eu lieu à Paris entre la fin octobre et la mi-novembre 1999. Cette session était spécialement importante puisqu'elle avait à nommer un nouveau directeur général, pour succéder à l'Espagnol Federico Mayor, arrivé au terme de son second mandat de six ans. Onze candidats étaient en présence et c'est le Japonais Koïchiro Matsuura, jusqu'ici ambassadeur à Paris, qui a été brillamment élu. Les Etats attendent de lui en priorité un renforcement de l'action concrète de l'UNESCO dans ses différents domaines de compétences, mais surtout la mise en place d'une gestion plus transparente et plus rigoureuse de l'organisation.

#### 3.3.2 Conseil du Bureau international d'éducation (BIE)

Le Conseil du Bureau international d'éducation s'est réuni à Genève du 27 au 29 janvier 1999. La délégation suisse était conduite par Mme Martine Brunshawig Graf (DIP/GE). Le Conseil a pris acte avec satisfaction des efforts entrepris et des résultats positifs déjà atteints par M. Jacques Hallak, directeur ad intérim. Il a aussi adopté le nouveau programme d'activités, qui se concentrera sur l'*adaptation du contenu de l'éducation aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle*. La Suisse a confirmé l'engagement de ses autorités en vue de soutenir financièrement le BIE (500'000 francs par an durant quatre ans).

En cours d'année, la Suisse s'est trouvée confrontée à une situation toute nouvelle vis-à-vis du Conseil. Candidat à la Direction du BIE, le président du Conseil a en effet démissionné au début de l'été. Première, par ordre alphabétique, des vice-présidents, c'est Mme Martine Brunshawig Graf (DIP/GE) qui a été appelée à assumer la présidence par intérim. Cette charge revêt une importance particulière dans la perspective de la sélection par le Conseil, en janvier 2000, des trois meilleurs candidats et candidates (sur 84) à soumettre au directeur général de l'UNESCO pour la nomination d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice qui devrait entrer en fonction vers le milieu de l'année prochaine.

### 3.4 Coopération avec l'Union européenne

#### 3.4.1 Programmes de l'UE en matière d'éducation

Les conditions pour une participation pleine et entière de notre pays aux programmes d'éducation européens ne sont toujours pas remplies, mais dans l'intervalle notre pays conserve son statut de «partenaire silencieux». Ainsi, l'OFES a continué d'aider financièrement les institutions et les particuliers associés à des projets européens (cours de formation continue, séjours linguistiques, partenariats). De même, les différentes structures mises en place pour l'application des programmes SOCRATES, LEONARDO et JEUNESSE POUR L'EUROPE ont poursuivi leur activité durant l'année écoulée, assumant leur tâche d'information et de gestion des actions en cours.

Pour ce qui touche au domaine de la CDIP, le bureau provisoire COMENIUS et MESURES TRANSVERSALES, financé par la Confédération et dépendant du Secrétariat de la CDIP, a rempli le nouveau mandat qui lui avait été confié en août 1998; un rapport a été déposé en août 1999 et le mandat reconduit pour une nouvelle année.

Bilan des actions 1999:

- 52 enseignantes et enseignants ont suivi un cours de formation pédagogique continue d'une semaine dans un pays de l'UE;
- 14 enseignantes et enseignants ont participé à un séminaire ou à une visite préparatoire destinée à mettre en place un partenariat scolaire européen;
- 56 enseignantes et enseignants ont profité d'un séjour linguistique pour parfaire leurs connaissances;
- 9 écoles ont collaboré à l'occasion d'un échange de classes ou d'un projet de partenariat réunissant au moins 3 pays de l'UE plus la Suisse.

Parmi les activités particulières conduites durant l'année, on peut encore mentionner:

- l'organisation à Neuchâtel, à Berne et à Zurich, en mars 1999, de séances de coordination entre les responsables des Euro-guichets et les personnes-relais dans les cantons chargées de diffuser l'information et de renseigner les personnes intéressées par les programmes européens;
- plusieurs séances de présentation, tant en Suisse allemande qu'en Suisse romande, des possibilités offertes par le programme SOCRATES;
- la participation aux rencontres organisées dans le cadre d'ERASMUS et des autres programmes européens dans notre pays et à divers séminaires à l'étranger en vue de la mise en place de partenariats scolaires;
- la mise à disposition, sur le site Web de la CDIP, d'informations sur les programmes européens d'éducation;
- la conclusion, en collaboration avec les offices fédéraux concernés, des premiers travaux de rédaction du «Dossier national» (description des systèmes d'éducation en Suisse). Ce document est réalisé conformément aux critères du réseau d'information EURYDICE de l'Union européenne.

Pour ce qui concerne le programme LEONARDO, les fonctions d'«agence nationale provisoire» sont remplies par l'OFFT. Aucun événement particulier n'est à signaler pour

### 3 Relations internationales

---

l'année en cours, sinon que la participation suisse, tant aux stages d'apprentis qu'aux partenariats entre écoles de formation professionnelle, connaît un succès très encourageant.

#### 3.5 Francophonie

##### 3.5.1 Sommet de la Francophonie

La VIII<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage s'est déroulée du 3 au 5 septembre 1999 à Moncton (Canada/Nouveau-Brunswick). Ce Sommet avait pour thème général *Jeunesse* et les préoccupations concernant la nouvelle génération ont été présentes dans tous les débats, aussi bien sur le volet politique qu'économique ou sur celui de la coopération. La délégation suisse était conduite par la présidente de la Confédération, Mme Ruth Dreifuss, et les cantons représentés par M. Augustin Macheret (DIP-FR). Le plan d'action adopté servira de base aux programmes de coopération; il met un accent particulier sur les initiatives en faveur des jeunes, spécialement dans le domaine de l'éducation/formation. Le rapport de la délégation suisse a été envoyé à tous les cantons.

##### 3.5.2 Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF)

La restructuration en profondeur de l'agence, avalisée par la Conférence des ministres (CMF) de Bucarest (décembre 1998) a été jugée très positivement tant lors du Sommet de Moncton que lors de la récente CMF de Paris. Un souffle nouveau, aussi bien en matière de contenus des programmes qu'en matière de gestion, anime maintenant l'AIF. Le cadre de programmation structure les actions de coopération autour de six grands «chantiers»: la promotion de la jeunesse, les nouvelles technologies de l'information, la coopération économique et sociale pour un développement durable, le renforcement de la démocratie et des droits de l'Homme, l'accès aux savoirs et aux savoir-faire par l'éducation de base et la formation professionnelle et technique, la promotion du français dans le monde, la diversité linguistique et culturelle et le développement des médias. L'éducation de base et la formation professionnelle et technique reviennent au cœur des activités de coopération en Francophonie. Quant au projet des Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural (CLAC), auquel les cantons romands, aux côtés de la Confédération, contribuent de manière significative, il continuera à se renforcer et à se développer, en s'ouvrant plus largement aux préoccupations des populations rurales en matière de santé, de nutrition, d'environnement et de développement durable.

##### 3.5.3 CONFEMEN

La périodicité de la session ministérielle étant bisannuelle, c'est le Bureau de la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage qui est chargé de la gestion de l'institution durant l'intersession. Le Bureau s'est réuni à Bathurst (Canada/Nouveau-Brunswick) les 18 et 19 mai 1999. Une réunion de la Com-

### 3 Relations internationales

---

mission administrative et financière et des correspondants nationaux s'est tenue immédiatement avant. La réunion du Bureau s'est déroulée dans un excellent climat. Parmi les points principaux à l'ordre du jour figuraient: l'adoption des comptes 1998, la transmission d'un message des ministres de l'éducation à l'intention des instances qui préparent le Sommet de Moncton, la modification des statuts (composition du Bureau) pour tenir compte de l'élargissement de la CONFEMEN, la préparation de la 49<sup>e</sup> session ministérielle de 2000, le contenu et la méthodologie du séminaire de formation continue des correspondants nationaux à Libreville, en septembre 1999, ainsi que la mise au point finale du document de discussion de la 48<sup>e</sup> session, intitulé *Dynamique partenariale et qualité de l'éducation-formation*; ce dernier sera prochainement publié comme document de référence de la CONFEMEN. Le rapport complet de la réunion du Bureau a été diffusé selon la procédure habituelle.

#### 3.5.4 CONFEJES

La Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française est, avec celle des ministres de l'éducation (CONFEMEN), une conférence permanente au sein de la Francophonie. Elle a été créée en 1969 déjà et compte 34 Etats membres. Dans le souci d'une participation cohérente à l'ensemble des institutions francophones, la Suisse envisage d'y adhérer également.

#### 3.5.5 Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

L'AUF (anciennement AUPELF-UREF) a connu, au cours de ces derniers mois, un certain nombre de turbulences, dues en particulier à la publication d'un rapport d'audit critique. La nomination d'un nouvel administrateur, en la personne de Mme Michèle Gendreau-Massaloux (ancienne rectrice de l'Académie de Paris), devrait ramener sérénité et pleine rigueur dans la gestion. Le Sommet de Moncton a confirmé l'AUF comme opérateur direct des sommets en matière d'enseignement supérieur et de recherche et souligné toute l'importance que les chefs d'Etat accordent à cette coopération.

### 3.6 ONU

#### 3.6.1 Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant

La Suisse a ratifié cette convention le 24 février 1997. Un certain nombre d'articles touchent des domaines de compétence cantonale, notamment pour ce qui a trait à l'éducation. Le dispositif de suivi mis en place par l'ONU (et qui est le même que pour les autres instruments normatifs) prévoit qu'au bout de deux ans, un rapport détaillé sera établi sur les suites concrètes données à la ratification. La Suisse soumettra prochainement son premier rapport; celui-ci est actuellement en consultation auprès de tous les milieux intéressés.

### **3 Relations internationales**

---

#### **3.7 Relations bilatérales**

##### **3.7.1 Contacts réguliers**

Des contacts informels réguliers ont eu lieu, comme d'habitude, avec divers pays, en particulier nos voisins germanophones. Des discussions plus formelles sont en cours avec l'Allemagne pour la reconnaissance des diplômes des hautes écoles spécialisées.

##### **3.7.2 Accueil d'une délégation étrangère**

Au cours d'un voyage en Europe, les déléguées de la Fédération nationale des femmes de Chine ont également visité la Suisse (du 28 au 30 avril 1999). Leur intention était de «connaître et [de] s'inspirer des expériences suisses sur le plan de l'enseignement professionnel, notamment des institutions de formation pour les femmes».

Organisées par la CDIP ou par le biais de contacts directs, les visites ont mené les déléguées chinoises à Genève, Berne, Zollikofen, Interlaken et Münsingen.

#### **3.8 Informations disponibles sur le site Internet de la CDIP**

De très nombreuses informations concernant les organisations internationales et leurs activités, ainsi que des documents sont directement accessibles par liens sur le site Internet de la CDIP: <http://edkwww.unibe.ch>.

## 4 Conférences régionales

---

### 4.1 Suisse romande et Tessin (CIIP SR/TI)

BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU

L'année 1999 aura marqué le passage de la CIIP SR/TI dans sa 125<sup>e</sup> année d'existence, sa première séance s'étant tenue à Lausanne, le 2 avril 1874. Elle a célébré cet anniversaire au cours de sa dernière séance de 1999 en invitant, pour un échange de vues, sa voisine, la NW EDK. Elle a par ailleurs tenu quatre séances plénières au cours de l'année 1999. Mme Martine Brunshawig Graf, conseillère d'Etat et présidente du Département de l'instruction publique du canton de Genève assume la présidence de la CIIP SR/TI pour la période 1998–2002. Les objets majeurs des travaux ont été les suivants:

*Formation des formateurs et formatrices et coopération pour les formations d'enseignantes et enseignants dans les disciplines générant des besoins de relève limités*

Ayant renoncé à toute velléité de mise en place d'une Haute école pédagogique (HEP) unique pour la Suisse romande dès 1996, la conférence a néanmoins souhaité organiser la coopération entre les cantons membres dans deux secteurs précis: la formation des formateurs et formatrices ainsi que les formations didactiques des enseignantes et enseignants dans des disciplines générant des besoins de relève de faible dimension. Deux groupes de travail ont déposé des propositions visant à réaliser ces objectifs. Des décisions de la conférence sont attendues pour le début de l'année 2000.

*Mise en place d'une commission pédagogique permanente et élaboration de plans d'études cadres*

A la suite de la disparition de la Commission pédagogique de la CDIP-CH et dans la foulée des décisions de répartition des champs d'activités qui s'en sont suivies entre la CDIP-CH et les régions, plus particulièrement les régions linguistiques, la CIIP SR/TI s'est donné un instrument à même de conduire ses travaux de coordination dans les domaines des plans d'études, des méthodes d'enseignement, des moyens didactiques, de l'évaluation du travail des élèves et de la formation des enseignantes et enseignants. Au cours de sa première année d'activité, la commission pédagogique, conformément aux priorités arrêtées par la CIIP SR/TI, a mis en place un dispositif de réalisation de plan d'études cadre pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. Ce dispositif qui devrait recevoir l'aval de la conférence dès le début de l'année 2000 débouchera sur des propositions dans le courant de l'année 2003.

*Meilleure intégration des travaux de collaboration intercantonale dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle*

La Conférence des chefs des offices de l'orientation scolaire et professionnelle (CCO), instance de la CIIP SR/TI, déploie depuis de nombreuses années une activité de coopération intercantonale fructueuse dans son secteur spécifique. La CIIP SR/TI a été amenée à prendre plusieurs dispositions d'ordre administratif visant à une meilleure intégration de cette coopération dans ses propres orientations politiques. Ainsi le Fonds de la docu-

## 4 Conférences régionales

---

mentation a-t-il été placé sous la responsabilité du secrétariat de la CIIP SR/TI et une commission permanente officialisée.

### *Priorités en matière de recherche en éducation*

Sur proposition de son Conseil de la recherche en éducation, la CIIP SR/TI a arrêté les champs prioritaires de la recherche pour les prochaines années:

- l'évaluation des systèmes de formation;
- l'apprentissage des langues;
- l'évaluation de la formation des enseignantes et enseignants.

Ces priorités doivent orienter la planification de la recherche, tant à l'intérieur de chacun des cantons membres qu'au sein de son Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDPA). Les institutions de recherche sont ainsi invitées à mettre en synergie leurs ressources et leurs compétences en s'inspirant du modèle mis en place dans l'espace CIIP SR/TI pour la conduite et la gestion du projet *PISA*.

### *Finalités éducatives de l'école publique et moyens de prévention dans le champ de l'éducation générale et sociale*

Conduisant une réflexion en profondeur sur les valeurs éducatives que doit promouvoir l'école publique, la conférence a été en mesure de proposer à l'ensemble des partenaires de l'école une déclaration officielle sur les finalités et objectifs éducatifs de l'école publique en date du 18 novembre 1999. Ce texte, auquel la CIIP SR/TI attache beaucoup de prix, doit notamment orienter les travaux dont elle a chargé sa commission pédagogique en matière de plans d'études cadres (cf. plus haut) ainsi que ceux d'un groupe de travail mandaté pour élaborer une conception d'ensemble des actions éducatives de prévention et proposer des moyens didactiques à l'intention des enseignantes et enseignants.

### *Echanges linguistiques d'élèves et d'enseignantes et enseignants*

Au cours de sa séance conjointe avec la CDIP de la Suisse du Nord-Ouest, le 25 novembre 1999, la CIIP SR/TI s'est penchée sur la thématique des échanges d'élèves et d'enseignantes et enseignants. Les deux conférences ont retenu le principe d'un renforcement des dispositions en place en cette matière; elles ont chargé leur secrétariat respectif d'en examiner les tenants et aboutissants. Le principe d'une nouvelle rencontre en 2001, année européenne des langues, est retenu.

### *Personnel*

La CIIP SR/TI n'a connu aucun changement dans sa composition au cours de l'année 1999.

## 4 Conférences régionales

---

### *Textes/règlements et décisions de portée générale adoptés en 1999*

- *Modifications du 11 février 1999 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996 (intégration du Fonds de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle)*
- *Arrêté de désignation des membres de la commission pédagogique pour la période 1999–2002, du 11 février 1999*
- *Institution et mandat d'une commission permanente de l'information et de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle (CIDOSP), du 11 février 1999*
- *Déclaration de la Conférence relative aux priorités de la recherche et à certaines conditions de leur réalisation, du 27 mai 1999*
- *Modifications du 9 septembre 1999 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996 (reconnaissance des associations professionnelles d'enseignants)*
- *Reconnaissances du 9 septembre 1999 du Syndicat des enseignants romands (SER) et du Syndicat suisse des services publics (SSP)*
- *Reconnaissance des formations pouvant donner lieu à certification HES dans le domaine santé-social, du 9 septembre 1999*
- *Déclaration sur les finalités et objectifs éducatifs de l'Ecole publique, du 18 novembre 1999*

Jean-Marie Boillat  
Secrétaire général CIIP SR/TI

### 4.2 Suisse centrale (IEDK)

LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, VS

La conférence a tenu cinq séances ordinaires sous la présidence de M. Viktor Furrer, directeur du Département de l'instruction publique du canton de Nidwald. Elle a traité les thèmes suivants:

#### *Haute école spécialisée de Suisse centrale*

Les négociations concernant la désignation de l'autorité responsable de la Haute école spécialisée de Suisse centrale ont pu être menées à bonne fin. Le 2 juillet 1999, la conférence a approuvé à l'intention des cantons le concordat sur la HES Suisse centrale. Les décisions d'adhésion des parlements des six cantons concordataires sont attendues dans le courant du premier trimestre de l'an 2000. Ainsi, le concordat pourra, selon toute probabilité, entrer en vigueur au début de l'année 2001. En attendant, une nouvelle convention administrative a dû être conclue pour la période de transition d'ici à l'entrée en vigueur du concordat.

### *Formation des enseignantes et enseignants en Suisse centrale*

Approuvé au cours de l'année sous revue par la CDIP, le *règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire* a permis de procéder à une clarification des conditions-cadres. En tenant compte de la prescription selon laquelle la formation des maîtres et maîtresses d'école enfantine s'effectuera désormais au degré tertiaire et durera trois ans, la CDIP de Suisse centrale a décidé de modifier son concept de coordination: la formation d'enseignantes et enseignants du préscolaire initialement prévue par ce concept sera abandonnée au profit d'une formation d'enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes).

La planification de l'organisation juridique et institutionnelle de la Haute école pédagogique de Suisse centrale est une des tâches prioritaires du Comité. Avant d'élaborer un concordat, il conviendra en outre de résoudre les questions de principe portant sur l'organisation et le financement de la HEP.

Afin de pallier le manque d'enseignantes et enseignants diplômés dans les *Realschulen* (écoles du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire) de Suisse centrale, la conférence a créé un accord de reconnaissance réciproque permettant aux enseignantes et enseignants du degré primaire d'enseigner dans ce type d'école.

Enfin, la conférence a procédé à une analyse des perspectives professionnelles des maîtres et maîtresses de travaux manuels et d'activités créatrices et délibéré sur les qualifications supplémentaires à acquérir par ce type d'enseignantes et enseignants en vue d'enseigner d'autres branches. Ont également fait l'objet de discussions les possibilités de formation continue de maîtres ou maîtresses de travaux manuels et d'activités créatrices qui souhaitent devenir maîtres ou maîtresses d'école primaire.

### *Réseau régional de coopération éducationnelle de Suisse centrale*

L'état-major de la CDIP de Suisse centrale, le ZBS (Service de recherche et de documentation pédagogiques), a changé de nom: il s'appellera désormais Service de planification de l'éducation de Suisse centrale et fera partie intégrante, avec la CDIP de Suisse centrale, du *Réseau régional de coopération éducationnelle de Suisse centrale*.

### *Autres thèmes*

- Collaboration régionale dans le domaine de l'évaluation de la qualité: les *thèses relatives à l'évaluation de la qualité à l'école obligatoire* ont été approuvées;
- Révision partielle de l'accord scolaire régional signé par les cantons de Suisse centrale dans le cadre d'une adaptation des tarifs et mise à jour de l'annexe;
- Bulletins délivrés aux élèves du cycle d'orientation: le Service de planification de l'éducation a été chargé d'effectuer une *analyse des bulletins délivrés dans les cantons de Suisse centrale* en vue d'une éventuelle harmonisation tant sur le plan formel qu'au niveau du contenu;

## 4 Conférences régionales

---

- Prises de position sur les projets de reconnaissance de règlements à l'intention de la CDIP: reconnaissance des *diplômes délivrés par des hautes écoles spécialisées dans des domaines de formation relevant des cantons* et reconnaissance des *diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants du degré secondaire I*;
- Prise de position sur le rapport *Développement de moyens d'enseignement pour la Suisse alémanique* rédigé par un groupe de travail de la CDIP du Nord-Ouest;
- Etablissement d'un catalogue énumérant les différentes possibilités de collaboration en relation avec un projet présenté par la Conférence intergouvernementale de Suisse centrale;
- Prise de connaissance du rapport élaboré par le Service de planification de l'éducation et intitulé *Ordinateurs et Internet à l'école primaire*;
- Prise de connaissance des plans permettant un développement mesuré de la Haute école universitaire de Lucerne;
- Plan d'études pour l'enseignement du français de la 5<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> classe: approbation et introduction définitive dans les cantons.

### *Personnel*

- En remplacement de Mme Brigitte Mürner-Gilli, M. Ulrich Fässler, chef du Département de l'instruction publique et de la culture du canton de Lucerne, est devenu membre de la conférence le 1<sup>er</sup> juillet 1999.
- Le mandat de M. Viktor Furrer, conseiller d'Etat et directeur du DIP du canton de Nidwald, en tant que président de la CDIP de Suisse centrale, s'est achevé à la fin de l'année sous revue. Conformément au système de rotation en vigueur, c'est M. Walter Suter, conseiller d'Etat et directeur du Département de l'instruction publique et de la culture du canton de Zoug, jusqu'ici vice-président de la conférence, qui assurera la fonction de président de la CDIP de Suisse centrale ces deux prochaines années (2000 et 2001). M. Ulrich Fässler, conseiller d'Etat et chef du Département de l'instruction publique et de la culture du canton de Lucerne, a été élu vice-président pour cette même période.
- En remplacement de M. Hans Ambühl, M. Christoph Mylaeus-Renggli, secrétaire de direction au Département de l'instruction publique du canton de Nidwald, a été élu nouveau secrétaire régional de la conférence. Il est entré en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 1999.
- Le 1<sup>er</sup> novembre 1999, Mme Patricia Schwerzmann a été nommée collaboratrice scientifique au Service de planification de l'éducation de Suisse centrale.

Christoph Mylaeus-Renggli  
Secrétaire régional IEDK

## 4 Conférences régionales

---

### 4.3 Suisse orientale (EDK-Ost)

ZH, GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG et FL

#### *Généralités*

Dans le cadre de la scolarisation des enfants réfugiés du Kosovo, la conférence a procédé à un échange d'idées et d'informations très approfondi. A ce propos, décision a été prise de renoncer à séparer de manière définitive les élèves étrangers des élèves autochtones. Une séparation des élèves ne constituerait pas une solution adéquate: en effet, les efforts d'intégration des élèves immigrés seraient repoussés à la période après la scolarité obligatoire, lors de leur entrée dans la vie active. En revanche, une séparation temporaire dans les classes d'allemand, en vue de préparer les enfants immigrés à une future intégration scolaire, est considérée comme sensée.

#### *Encouragement des enfants doués*

La CDIP de Suisse orientale a mis en place un groupe de travail chargé de s'occuper de cette question. Sous la conduite de Mme Marlis Eeg-Blöchliger, psychologue scolaire du canton de St-Gall, ce groupe a pour tâche de recueillir dans un premier temps (d'ici à mi-janvier 2000) les diverses informations existant à ce sujet et d'élaborer des bases de décision en vue de la poursuite du projet. Dans le cadre de ces premières activités, le groupe aura également pour tâche de procéder à une définition des diverses notions liées à cette thématique. Afin d'assurer la coordination de son projet, le groupe de travail entendra en contact avec les responsables du réseau national de recherche animé par la CSRE et avec les trois autres conférences régionales de la CDIP. Ces dernières sont invitées à déléguer un représentant ou une représentante dans le groupe de travail.

#### *Cycle élémentaire (projet)*

Dans le cadre de ce projet, la CDIP de Suisse orientale a institué un groupe de travail conduit par Mme Brigitte Wiederkehr, conseillère scolaire du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Elle a en outre donné son aval au démarrage de la première phase (phase de clarification) de ce projet. Il s'agira tout d'abord d'analyser et d'interpréter les diverses démarches entreprises par la CDIP dans le cadre de la création d'un cycle élémentaire, de clarifier les questions laissées en suspens, et de développer une compréhension commune du projet. Par ailleurs, il conviendra de prévoir une démarche concertée et d'élaborer les bases de décision permettant de planifier la suite des travaux. Afin de d'assurer la coordination de ce projet avec ceux élaborés par d'autres régions de la CDIP, le groupe de travail est chargé de collaborer avec d'autres instances régionales et les organismes de la CDIP.

#### *Haute école spécialisée de Suisse orientale*

Les cantons de Suisse orientale ont approuvé la mise en place de la HES de Suisse orientale qui a ainsi pu entrer en activité. Les établissements partenaires de la HES

## 4 Conférences régionales

---

disposent d'une grande autonomie. Leur financement est assuré par les instances qui étaient déjà autrefois en charge de ces écoles. Le travail du Conseil des HES est soutenu par une conférence de directeurs d'école. Les activités de la HES de Suisse orientale sont coordonnées par un secrétariat affilié au Secrétariat régional de la CDIP de Suisse orientale.

### *Formation des enseignantes et enseignants*

En se basant sur le rapport du Groupe de travail Formation des enseignantes et enseignants de la CDIP de Suisse orientale, cette dernière a approuvé un rapport ayant pour thème la qualification postgrade des formateurs ou formatrices enseignant dans les hautes écoles pédagogiques selon un système modulaire. Un groupe d'experts aura pour mission d'examiner les possibilités de formation continue offertes sur le marché et de formuler une proposition quant aux cours qu'il conviendrait de retenir. Enfin, il devra développer un concept de formation continue réalisable dans les domaines pour lesquels il n'existe pas encore d'offres de formation continue en Suisse. Les besoins existant en matière de formation continue seront quant à eux déterminés, parallèlement aux travaux effectués par le groupe, par les cantons en concertation avec les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants. L'objectif principal est de mettre sur pied toute une série de cours de formation continue obligatoires pour l'an 2001 et d'être en mesure d'offrir en 2002 des modules de formation continue axés sur les besoins particuliers de certaines catégories de formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants.

### *Formation professionnelle*

En vue de la mise en place de filières d'études dans le domaine du service social, la CDIP de Suisse orientale a constitué un groupe de projet chargé de recenser d'ici à la fin mai 2000 les formations existant en Suisse orientale dans le domaine du service social, de les évaluer par rapport aux buts, au concept et au contenu et de procéder à une comparaison de leurs coûts. Par ailleurs, il conviendra également de recenser et d'évaluer les besoins en matière de formations dans le domaine du service social au degré secondaire II et au tertiaire non universitaire. C'est M. Gebi Bischof, conseiller d'Etat du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, qui est chargé de coordonner les travaux préliminaires effectués en vue du développement à l'échelon national de nouveaux profils professionnels.

Werner Stauffacher  
Secrétaire régional EDK-Ost

### 4.4 Suisse du Nord-Ouest (NW EDK)

ZH, BE, LU, FR, SO, BS, BL, AG

Réunie deux fois sous la présidence de M. Peter Schmid, président du Conseil d'Etat (BL), la conférence plénière s'est occupée particulièrement des thèmes suivants:

#### *Révision totale de l'accord scolaire régional (ASR)*

L'ASR est devenu au fil des ans un dispositif réglementaire très complet qui régit les contributions des cantons signataires aux coûts de l'enseignement dispensé par une école ou un établissement de formation d'un autre canton. Grâce à la révision totale de l'accord en 1999, il sera possible d'établir, tout en tenant compte des avantages de site, le montant des contributions cantonales de sorte que les frais des écoles ou des filières de formation fréquentées soient presque entièrement couverts. Les autorités compétentes au sein des différents cantons doivent maintenant faire les démarches nécessaires en vue de la ratification de l'accord qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2000 pour autant que d'ici là cinq cantons aient fait acte d'adhésion.

#### *Projet de développement de la qualité au degré secondaire II*

Dans un premier temps, 13 écoles de projet et 6 cantons ont développé une culture d'évaluation et de feedback permettant d'élaborer des systèmes de qualités et de tester des modèles d'évaluation externe. Les cantons et les écoles concernés ont maintenant reçu le feu vert pour amorcer la deuxième phase du projet au cours de laquelle il conviendra de tester les modèles précités.

#### *Intégration scolaire d'enfants de langue étrangère*

Au cours de ces dernières années, la CDIP de la Suisse du Nord-Ouest s'est livrée à une vaste et minutieuse analyse de ce sujet. Elle a chargé des spécialistes de réaliser un projet de recherche dont les résultats ont entre-temps été publiés sous forme de livre comprenant également des recommandations. Ce projet a été clôturé provisoirement par une séance au cours de laquelle plus de 100 représentantes et représentants des écoles et des autorités des huit cantons ont débattu des mesures concrètes à prendre en vue de la mise en œuvre des recommandations relatives au projet.

#### *Développement de plans d'études et de moyens d'enseignement*

En septembre 1997, la CDIP de la Suisse du Nord-Ouest a constitué un groupe de travail chargé de prendre position sur les objectifs stratégiques et les lignes directrices en matière de développement de moyens didactiques et de faire des propositions quant à l'amélioration de la coopération intercantonale. La procédure de consultation relative au rapport du groupe de travail a montré que la plupart des cantons n'étaient pas prêts à céder leurs compétences dans le domaine du développement des moyens didactiques à une

institution responsable de ces questions pour la totalité d'une région linguistique. Si les structures de coordination existantes sont considérées comme suffisantes pour combler d'éventuelles lacunes et relever les défis du temps, une intensification de la collaboration entre les cantons dans le domaine du développement de moyens didactiques est en revanche souhaitée. C'est la raison pour laquelle la conférence a l'intention de procéder à une coordination des plans d'études de l'école obligatoire. A cet effet, il est prévu de préparer un mandat de projet d'ici à la réunion du printemps 2000. Une coopération avec la CDIP de Suisse centrale et la CDIP de Suisse orientale est par ailleurs souhaitée.

### *Télévision scolaire et éducative*

La télévision suisse alémanique travaille en collaboration avec les cantons de Suisse allemande depuis les années 80 et, depuis 1995, avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Cette collaboration est réglée par un accord et a pour objectif de diffuser des émissions télévisées qui ont pour thème des sujets actuels en relation avec les matières enseignées et qui traitent des questions scolaires et des questions de politique éducative. En septembre 1998, la Commission de surveillance Télévision scolaire a chargé un groupe de travail de développer des perspectives d'avenir pour la télévision scolaire et éducative en Suisse. Le rapport publié par le groupe à ce sujet fait l'objet d'une procédure de consultation qui s'achèvera le 15 mars 2000.

### *125<sup>e</sup> anniversaire de la CIIP SR/TI*

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a fêté son 125<sup>e</sup> anniversaire. A cette occasion, elle a tenu une séance conjointe avec la CDIP de la Suisse du Nord-Ouest au cours de laquelle les discussions ont essentiellement porté sur les échanges d'enseignants et d'élèves. Figuraient également à l'ordre du jour les thèmes suivants: l'encouragement de l'enseignement bilingue (langue du voisin) et la problématique que pose le suisse allemand. Il est prévu de poursuivre ce dialogue et, en particulier, d'intensifier les échanges entre les deux conférences. En 2001, les deux conférences comptent se réunir de nouveau afin de décider des mesures concrètes à prendre.

### *Changement de président*

Conformément au système de rotation en vigueur, la présidence de la CDIP du Nord-Ouest assurée par le canton de Bâle-Campagne a été transmise au canton de Berne pour les années 2000 et 2001. Le nouveau président de la conférence est M. Mario Annoni, conseiller d'Etat. La direction de la commission des secrétaires est reprise par M. Willi Scholl, chef d'office du Département de l'instruction publique du canton de Berne.

### *Publications*

- *Erfolgreich integriert?* (publication de résultats de projets)
- *Basisinstrument zur Schulevaluation* (Projet Q2E)

## 4 Conférences régionales

---

- *Projekt Qualitätsentwicklung auf der Sekundarstufe II, Zwischenbericht über den Stand der Arbeiten Projektphase 1996–1999*
- *Fachtagung Musikdidaktik 1999*
- *Doppelpunkt Nr. 1/99: Medien im Unterricht – Computer statt Schulfernsehen?*
- *Doppelpunkt Nr. 2/99: Lehrmittelentwicklung in der Schweiz*
- *Doppelpunkt Nr. 3/99: Die Bedeutung der Schulaufsicht*

Andres Basler  
Secrétaire régional NW EDK

### 5.1 Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS)

#### *Structure et organisation*

A la fin du mois d'août 1998, le CPS a soumis au Comité de la CDIP un projet de mandat de prestations approuvé par la Commission de surveillance. Par la suite, lors de sa réunion du 17 septembre 1998, le Comité de la CDIP a décidé de demander une expertise sur le CPS. Le mandat a été confié à M. Peter Bonati de l'Université de Berne; il a été chargé d'effectuer cette expertise pour la fin du mois de mars 1999. Fin avril, le Comité de la CDIP a décidé de mettre l'expertise et ses 24 recommandations en procédure de consultation jusqu'à la fin du mois de septembre. Il a ensuite pris un certain nombre de décisions préliminaires dans le cadre de sa réunion du 4 novembre 1999.

Suite à un rapport de révision très détaillé portant sur l'exercice comptable 1998 du CPS, la direction a confié à la Société fiduciaire VISURA le soin d'effectuer une analyse sommaire de la comptabilité du CPS, de laquelle il ressort clairement ce qui suit: le CPS doit disposer d'une comptabilité d'exploitation basée sur un mandat de prestations ainsi que d'un budget global.

En 1999, suite à la mise en place en 1998 d'une nouvelle culture d'entreprise fondée sur le feedback, le développement de l'équipe des collaborateurs et collaboratrices s'est poursuivi en accord avec le personnel. L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices ont été appelés à faire le point à l'aide, d'une part, d'une évaluation personnelle et, d'autre part, d'une évaluation faite par un tiers. Plusieurs mutations sont intervenues au sein du personnel jusqu'à fin 1999.

Décidés déjà en 1998, le remplacement d'une partie du matériel informatique ainsi que la mise à jour des logiciels ont été réalisés en mai 1999. Conjointement à l'adaptation de l'infrastructure informatique, tous les postes de travail ont été branchés sur Internet. Dans le même temps, vers le milieu de l'année, le site Internet du CPS a été modernisé.

#### *Formation continue: enseignement et école*

En 1999, au total 108 manifestations ont eu lieu (cours, séminaires, colloques) qui ont réuni 2664 participantes et participants. 47 projets ont dû être annulés. Au cours de deux journées de cadres, le 23 avril (40 participantes et participants) et le 10 novembre 1999 (30 participantes et participants), les délégués de la formation continue se sont penchés sur la réorganisation du CPS et sur l'élaboration du programme des activités. Ce dernier sera simplifié dès l'an 2000 afin que les associations concernées et les groupes d'études puissent disposer d'une plus grande autonomie.

Le projet *Qualification des responsables de la formation continue*, initié en 1998 par le CPS en collaboration avec l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF) à Zollikofen, est entré en 1999 dans la phase de réalisation. 60 personnes intéressées ont pris part à la journée d'information du 22 avril 1999 à Lucerne; les premiers modules ont été mis au concours et réalisés par l'ISFPF.

La Conférence suisse des responsables de la formation continue du degré secondaire II (écoles de maturité et écoles professionnelles), créée sur l'initiative du CPS, s'est réunie à quatre reprises en 1999. Dans ce cadre, le CPS a coordonné le lancement d'un projet intitulé *Palette WEB* qui vise à offrir une présentation commune, sur Internet, de tous les cours proposés sur le plan suisse et dans les cantons aux enseignantes et enseignants du degré secondaire II. En collaboration avec le Centre de formation des enseignantes et enseignants du canton de Berne, le CPS a préparé un cours pour les responsables de la formation continue dans les écoles, donné pour la première fois en novembre 1999.

Un forum organisé par le CPS et le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) sur le thème *Comment construire des compétences?* a eu lieu à Tramelan les 16 et 17 septembre 1999. Les textes des intervenants à ce forum seront publiés dans le n° 4 de la publication spéciale *Construire des compétences* qui paraîtra au printemps 2000; ils serviront de base au nouveau Forum qui sera organisé en 2001.

### *Formation continue: développement de la qualité*

En janvier 1999 a débuté la deuxième série de cours ayant pour thème *L'évaluation de la qualité dans les écoles du degré secondaire II* qui comprend 6 modules et qui s'étend sur 17 jours au total; elle se poursuivra jusqu'en janvier 2000. Les 35 participantes et participants se composaient de directeurs d'écoles et de membres de groupes chargés de l'évaluation de la qualité de l'enseignement provenant d'écoles de maturité et d'écoles professionnelles de toute la Suisse allemande. 8 participantes et participants de la première série de cours (1998) ont poursuivi jusqu'à fin 1999 le travail sur leur propre projet et 4 d'entre eux ont terminé leur formation à fin 1999 et ont obtenu le certificat. Pour la troisième série de cours (2000/01), 16 participantes et participants se sont déjà annoncés.

Dans le cadre de cette formation, mais aussi de divers projets cantonaux (Aarau, Berne, Zurich) et régionaux (CDIP Nord-Ouest) portant sur le développement de la qualité, des spécialistes du CPS sont intervenus en tant que conseillers au sein de 12 gymnases et établissements de formation des enseignantes et enseignants ainsi que dans des écoles professionnelles du secteur commercial et industriel.

De février à octobre 1999, le CPS a suivi quatre groupes d'études qui coopéraient sur Internet à l'aide du programme *Learning Space*. Utilisant les retombées de sa participation au projet de recherche de l'*Open University* à Londres, le CPS développera et offrira à l'avenir de nouvelles formes de coopération et d'apprentissage sur Internet. En conséquence, il sera procédé à la réalisation du projet *Espaces virtuels d'apprentissage et de collaboration* dans les années 2000/01.

Pour introduire le programme SIIB ainsi que divers autres instruments d'évaluation, de nombreuses journées de démonstration et d'information ont été organisées.

### *Formation continue: contacts internationaux*

Vers le milieu de l'année 1999, la direction du CPS a décidé de renoncer au maintien du projet *Echanges internationaux de professeurs (EIP)* au sein du CPS avec effet à fin janvier 2000, les moyens de financement par des tiers faisant défaut. Le Comité chargé de préparer le *XII<sup>e</sup> IDT 2001* à Lucerne a poursuivi ses activités.

*Echanges:* en 1998/99, 33 enseignantes et enseignants ont fait un échange d'un an, d'un semestre ou d'un trimestre. En 1999/00, le nombre d'enseignantes et enseignants à participer à un échange était de 20. En outre, en 1998/99, 7 enseignantes et enseignants ont bénéficié d'échanges de courte durée et 4 ont effectué des stages dans des écoles suisses du degré secondaire II. 5 experts suisses ont été impliqués dans des projets de coopération structurelle en Europe du Centre-Est. Le Groupe de travail Association culturelle d'échanges de professeurs en Suisse (ACEP) a poursuivi avec succès son travail et a publié, en 1999, deux numéros d'*Eh-CHange*. – L'échange d'enseignantes et enseignants en formation avec la Grande-Bretagne a pu être étendu à la France et à l'Allemagne. Durant l'année scolaire 1999/00, 26 étudiantes et étudiants suisses sont en Grande-Bretagne, 11 se trouvent en France et 2 en Allemagne. Par ailleurs, 20 enseignantes et enseignants en formation de nationalité anglaise, 2 provenant du Canada et 3 d'Irlande font un stage dans des écoles du secondaire II en Suisse auxquels s'ajoutent 14 venant de France et 3 d'Allemagne.

*Programme de formation continue du Conseil de l'Europe:* alors que 8 enseignantes et enseignants ont fait un échange à l'étranger, 66 hôtes provenant de divers pays d'Europe ont suivi des cours en Suisse; 4 d'entre eux ont de plus effectué un stage dans des écoles. Ces hôtes ont aussi eu la possibilité de participer aux manifestations désignées par le CPS comme séminaires Euro.

*Collaboration avec les pays de l'Europe du Centre-Est et du Sud-Est:* si, initialement, il avait été prévu que le CPS se retire progressivement de deux projets entre 1997/1998, pour en laisser l'entière responsabilité aux pays concernés, il a été décidé que cette période de *phasing out* serait prolongée jusqu'à mi-1999. Aussi, au cours de l'année sous revue, les activités du CPS dans ce domaine ont-elles pu être menées à terme comme prévu. Le mandat confié par le Comité de la CDIP au CPS portant sur la *collaboration avec les pays de l'Europe du Centre-Est* s'est poursuivi. Des rencontres ont eu lieu en mai à Horw/Lucerne et fin novembre à Bâle avec un groupe de discussion international (*D-A-CH-FL-Gesprächskreis*). La prochaine rencontre aura lieu fin septembre 2000 à Munich.

### *Formation des maîtres et maîtresses de didactique des disciplines: CID/AFD*

Le Comité de la CDIP a décidé le 4 novembre 1999 que le mandat CID/AFD confié au CPS est annulé avec effet à la fin de l'année 2000; pour le CID, il y aura éventuellement lieu de trouver une solution transitoire.

A la mi-juin, les quatrièmes *Communications en didactique des disciplines* ont été envoyées aux destinataires de langue française; pour les intéressés de langue allemande, elles étaient à disposition sur Internet. La Commission d'expertes et experts Didactique des disciplines s'est réunie à deux reprises et s'est principalement préoccupée de la

planification du *Forum Didactique des sciences naturelles* qui aura lieu le 23 mars 2000 à l'Université de Berne.

Le cours intitulé *Didactique des langues modernes*, conçu et organisé par la CLAC sur mandat du CPS, s'est achevé en août 1998. L'évaluation du cours s'est terminée mi-novembre 1999 par un rapport à l'intention de l'OFES. – Le premier cours post-diplôme de l'Université de Berne a pris fin en décembre 1998; parallèlement, un deuxième cours pour les *arts visuels, la gymnastique et l'histoire* a été proposé partiellement en collaboration avec le CPS. Le cours d'*arts visuels* a débuté en 1999 et sera repris en 2000. Pour le cours d'*histoire*, les inscriptions n'ont pas été suffisantes. – En Suisse romande, 12 séminaires, soit 55 jours de formation continue, ont pu être organisés pour un total de 206 participantes et participants.

### 5.2 Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE)

En avril 1999, le Conseil fédéral a approuvé un plan d'action pour une société de l'information en Suisse. Ce plan d'action prévoit une vaste offensive de formation ([www.isps.ch](http://www.isps.ch)). Le CTIE s'est engagé très activement pour que l'école obligatoire ne soit pas oubliée par cette offensive. Cet engagement a permis de faire reconnaître la nécessité d'un effort particulier pour

- la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants,
- le développement d'un véritable site de coordination pour l'éducation sur Internet.

Suite à la publication du plan d'action pour une société de l'information en Suisse, le CTIE a demandé un rapport d'experts à l'entreprise Prognos en vue de la création d'un *serveur suisse de l'éducation*. Il s'agit de créer une plate-forme suisse pour poursuivre le développement des données du domaine de l'éducation qui existent déjà et les relier entre elles. Les décisions concernant ce projet devraient être prises au printemps 2000 par la CDIP et par l'OFFT.

Sous l'impulsion du CPS de Lucerne et du CTIE, une dizaine d'établissements de formation se sont associés au développement d'une base de données sur laquelle on peut consulter l'*offre de cours de formation continue pour les enseignants du secondaire II* ([www.webpalette.ch](http://www.webpalette.ch)).

Bien des enseignantes et enseignants ressentent quelques craintes face à la marche triomphale des technologies de l'information et de la communication. Durant deux jours, les 19 et 20 mars 1999, lors du colloque organisé par le CTIE, plus de 200 d'entre eux ont pris la mesure de ces craintes mais aussi de l'ouverture que ces technologies peuvent apporter à l'école.

Les *Netd@ys99* (13 au 21 novembre) organisés par le CTIE visaient à sensibiliser l'opinion publique en général, les milieux de la formation en particulier, aux possibilités d'utilisation d'Internet à l'école. Cet objectif a été largement atteint. Plus précisément, les *Netd@ys99* ont porté avant tout sur le rôle pédagogique joué par Internet à l'école ainsi que sur les conséquences financières qui en découlent. En vrac, il s'est agi d'un guide

Internet pour les écoles, d'un événement médiatique, de la prise de position de personnalités telles que le conseiller fédéral Pascal Couchepin ou la vice-présidente de la CDIP, Mme Martine Brunschwig Graf, d'une soixantaine de projets menés dans les régions, d'un site Internet, de milliers de messages électroniques, de centaines d'interventions dans les médias, de journées portes ouvertes, de débats...

En 1999, le CTIE a dressé l'inventaire des projets *technologies de l'information et de la communication* planifiés et en cours dans les cantons ([www.educa.ch](http://www.educa.ch)). Les 26 cantons ont répondu au questionnaire qui leur a été envoyé. Au total, 62 projets ont été annoncés. Un tiers des projets proviennent de seulement deux cantons. Les autres cantons ont annoncé de zéro à trois projets chacun.

Sur Internet, le CTIE anime le site <http://www.educa.ch>. Tous les enseignants et enseignantes sont concernés par ce site. En tant qu'utilisateurs, ils peuvent faire des recherches de documents, de références, d'adresses, de logiciels, partager leurs expériences et proposer leurs propres pages ou celles de leur école. Il leur suffit de prendre contact avec le CTIE pour bénéficier des avantages de ce site mis à disposition des écoles. Plus de 1000 écoles ayant leur propre page Web sont répertoriées sur le site «*educa*».

En décembre 1999 a paru le dernier numéro de la revue *Interface*. Désormais, le CTIE publiera ses informations essentiellement par la voie électronique sur son site [www.educa.ch](http://www.educa.ch), ou en collaboration avec des revues pédagogiques.

Sur mandat de l'OFES, le CTIE participe au projet *EUN Schoolnet* ([www.eun.org](http://www.eun.org)) qui vise à créer un réseau des réseaux éducatifs en Europe et à offrir aux écoles des services multimédias éducatifs en ligne de haute qualité. Les 15 Etats membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, la Norvège, la Slovénie et la Suisse, participent à ce projet. Des pays de l'Europe centrale et orientale rejoignent progressivement cette initiative.

Dans le cadre de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, le CTIE exécute le mandat de *coordination des projets Internet d'information et de documentation d'intérêt général pour l'orientation professionnelle*. Outil de référence sur des centaines de professions, les fiches INFOP 99 sont consultables en français et en italien, respectivement sur les sites [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) et [www.orientamento.ch](http://www.orientamento.ch). Deux nouveaux modules, *Premier choix professionnel* et *J'ai mon CFC, mon diplôme*, ont été réalisés. Une importante base de données documentaire sur les places d'apprentissage, les professions et les formations est en phase de réalisation. Elle sera progressivement disponible dans la première moitié de l'an 2000.

Pour de plus amples informations, prière de consulter les pages du CTIE sur Internet ou de s'adresser directement au CTIE.

### 5.3 IDES (Information/Documentation/Education/Suisse)

Les banques de données, les documentations, les recherches, les publications et les enquêtes dans le domaine de l'éducation en Suisse ont été, en 1999, les points forts des activités d'IDES.

Durant l'année sous revue, IDES a fait paraître de nombreuses publications. De plus, le centre a préparé 16 dossiers de presse et a élaboré une liste d'adresses de la CDIP, mentionnant les commissions, les institutions et les groupes, ainsi qu'une collection de plans d'études de toutes les écoles de maturité et les écoles du degré diplôme.

Au cours de l'année sous revue, la CDIP a poursuivi l'extension de son site Internet. Les dossiers de la CDIP les plus récents, les bulletins IDES, les enquêtes, les rapports, les communiqués de presse, les listes de vacances scolaires sont maintenant disponibles via Internet. Un nouveau site a notamment été créé pour le Groupe de projet Secondaire II. Durant l'année 2000, le site de la CDIP se présentera sous une nouvelle forme.

Le *Bulletin IDES* donne des informations sur les innovations dans les cantons et sur les activités de la CDIP en Suisse et à l'étranger. Durant l'année dernière, il est paru quatre fois (tirage: 700 exemplaires). Pour tenir compte des résultats d'un sondage effectué en 1998 auprès des lectrices et des lecteurs, le bulletin a mis particulièrement l'accent sur la politique de l'éducation et la statistique de l'éducation ainsi que sur les innovations pédagogiques dans les cantons.

IDES a procédé, en 1999, à des enquêtes dans les cantons et rédigé les rapports y relatifs en allemand et en français sur les thèmes suivants:

- *mesures contre la violence à l'école*
- *aspects du concept général pour l'enseignement des langues*
- *projets de réforme de la formation des enseignantes et enseignants en Suisse (deuxième vue d'ensemble)*

A la suite d'une réorganisation, la base de données de la bibliothèque IDES comprend 21'000 titres relatifs à l'éducation. La collection des articles de presse couvre actuellement 132 thèmes divers ayant trait à l'éducation. Une série de nouveaux descripteurs, destinés à en faciliter la recherche, ont été introduits dans le thésaurus pour le dépouillement de la littérature spécialisée, de la littérature grise et des revues pédagogiques.

Une interrogation en ligne sur Internet (<http://edkwww.unibe.ch>) est maintenant possible, aussi bien en français qu'en allemand. Par ailleurs, un glossaire dans les langues française et allemande ayant trait à l'éducation (banque de données terminologiques) est à disposition; il est régulièrement mis à jour.

Pour la base de données communautaire sur les systèmes d'éducation Eurybase d'Eurydice, les contributions de la Suisse ont été élaborées et la rédaction finale a été prise en main. Eurybase contient actuellement des données provenant de 18 pays européens sur des thèmes ayant trait à la situation politique et économique, au développement du système éducatif en général, aux degrés élémentaire, primaire et secondaire, au secteur tertiaire, à la formation des adultes, aux enseignantes et enseignants, à l'évaluation du système éducatif, à l'éducation spécialisée ainsi qu'à la dimension européenne dans l'éducation.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le service d'information d'IDES a été très sollicité pour des renseignements et des recherches.

Au nombre des principaux thèmes traités par le centre, il convient de citer entre autres: le financement de l'éducation, les coûts de l'éducation, les données statistiques dans le domaine de l'éducation, l'enseignement des langues étrangères, la violence à l'école, les enfants et jeunes gens surdoués, l'enseignement de l'informatique, l'éducation interculturelle (p.ex. l'intégration des enfants et des jeunes gens de langue étrangère dans les écoles), l'évaluation et la formation des enseignantes et enseignants, les questions relatives aux plans d'études et aux grilles horaires des différents degrés (p.ex. options spécifiques dans les écoles de maturité), les rénovations scolaires et le système de l'éducation. Les demandes portant sur les listes d'adresses et le plan des vacances scolaires (près de 650 abonnés pour les listes des vacances scolaires) ont été de loin les plus nombreuses.

En 1999, le centre a répondu à quelque 1500 demandes soit par téléphone, soit par écrit ou directement, lors d'entretiens avec les personnes intéressées.

Pour les recherches, demandes de renseignements et aperçus généraux ayant trait aux dispositions légales en matière d'école et d'éducation, la collaboration avec l'Institut pour le fédéralisme de l'Université de Fribourg a pu être maintenue. Par ailleurs, un nouveau système de classement thématique a été développé pour les recueils de lois.

De nombreuses présentations ont été organisées en 1999 qui ont permis aux personnes intéressées de se faire une idée des activités d'IDES. Dans le domaine de l'information et de la documentation, les activités se sont poursuivies en collaboration avec le CPS, l'OCUS, le CSRE, avec l'OFS et l'IRDP, avec les services du Parlement et, au niveau international, avec *FIS Bildung*.

### 5.4 Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE)

Durant l'année 1999, le CSRE a, comme par le passé, renseigné les personnes et les instances intéressées à l'aide d'une série d'informations sur la recherche en éducation dans notre pays. 103 nouvelles informations sont venues s'ajouter aux 1674 informations détaillées déjà fournies sur les projets de recherche en éducation. Les informations détaillées fournies depuis 1987, ainsi que les informations succinctes (informations en bref depuis 1996) sont consultables sur le site du CSRE ([www.skbf-csre.ch](http://www.skbf-csre.ch)).

Le point fort des activités du CSRE, en 1999, fut la publication en cours d'année des deux rapports suivants: *Permettre le meilleur développement aux enfants doués à l'école obligatoire – comment gérer au mieux l'hétérogénéité dans les classes* (n° 2) et *Développements en matière d'appréciation du travail des élèves en Suisse* (n° 3). Le rapport n° 2 a débouché sur la mise en place d'un réseau de personnes actives dans les projets en cours portant sur le développement des mesures d'encouragement destinées aux enfants surdoués. Le rapport n° 3 tend à animer les discussions sur le thème de l'évaluation dans les écoles au sein d'un réseau déjà constitué de chercheuses et de chercheurs. Par ailleurs, le travail relatif au rapport n° 4 *L'interface école – famille* s'est poursuivi; la parution de ce rapport est prévue pour le début de l'année 2000.

Comme les années précédentes, le CSRE a représenté les intérêts de la recherche suisse en matière d'éducation au sein de divers cercles nationaux et internationaux, notamment

au sein du conseil de direction du CERI (Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement) de l'OCDE à Paris.

Sur le plan national, le CSRE gère les secrétariats de la Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation (CORECHED) – qui a été dotée d'un secrétariat scientifique professionnel en la personne de Mme Stéphanie Vanhooydonck –, de la Conférence suisse des directeurs/directrices de centres de développement scolaire et de recherche en éducation (CODICRE) ainsi que de la Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE). La SSRE tiendra en 2001 son Congrès annuel à Aarau. Le CSRE s'occupera de l'organisation de cette manifestation en collaboration avec le *Didaktikum* d'Aarau.

M. Armin Gretler, qui a dirigé le CSRE depuis sa création en 1971, a pris sa retraite à la fin du mois de juin 1999 et transmis la direction du CSRE à M. Stefan C. Wolter.

### 5.5 Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée (SPC)

Cofinancé par la CDIP, le SPC s'est également, au cours de l'année sous revue, tenu à la disposition de la CDIP en sa qualité de centre spécialisé traitant toutes les questions relatives à la pédagogie curative et spécialisée. C'est à ce titre qu'il convient de relever les principaux jalons de ses activités (voir aussi rapport annuel du SPC).

Le SPC a exercé son activité dans de nombreux *organes de la CDIP*: Commission Formation générale; groupe d'experts s'occupant des règlements concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement spécialisé, en logopédie et en psychomotricité; Commission de reconnaissance des diplômes d'enseignement spécialisé; Groupe de contact Problèmes de l'éducation spécialisée; Groupe de travail Scolarisation des enfants de langue étrangère. A travers de nombreux exposés et plusieurs publications, il a représenté la pédagogie curative et spécialisée suisse sur le plan national comme à l'étranger.

Le SPC a poursuivi ses efforts visant à une meilleure consécration légale de *l'éducation précoce spécialisée* et à une meilleure intégration de celle-ci au niveau de ses structures.

La Commission Formation générale de la CDIP a confié au SPC un mandat pour l'élaboration, dès l'an 2000, d'une étude prospective portant sur la *pédagogie curative et spécialisée dans le cadre du système éducatif suisse*. En sa qualité d'expert et d'organe spécialisé, le SPC a été représenté dans différentes commissions cantonales œuvrant pour *la réforme de la scolarisation et de l'éducation des enfants handicapés*. Il a participé en outre à deux réseaux régionaux ayant pour objectif la promotion de formes de scolarisation intégratives et coopéré avec le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE). Enfin, le SPC entretient des contacts réguliers avec les quatre conférences régionales des responsables cantonaux de l'enseignement spécialisé.

Au nombre des problèmes les plus importants relevant de *la politique de l'éducation et de la politique sociale*, on peut mentionner la nouvelle péréquation financière (NPF) et ses incidences possibles sur le système d'enseignement spécialisé.

Pour ce qui est de la *formation du personnel dans le domaine de la pédagogie curative et spécialisée*, le SPC a organisé le Congrès suisse de la pédagogie curative et spécialisée auquel ont participé 1500 personnes. Dans le cadre de la *pédagogie spécialisée dans la formation des enseignantes et enseignants*, diverses actions ont été planifiées. Une cinquantaine de certificats de formation ont été soumis au SPC pour examen.

Les collaborateurs et collaboratrices du SPC coopèrent avec différentes commissions de réforme des établissements de formation et participent à de nombreux cours de formation continue.

Dans le domaine de la *documentation et de l'information*, la création d'un site Internet consacré à la pédagogie curative et spécialisée a été au centre des activités. La collaboration avec IDES s'est poursuivie. Le SPC a répondu à une centaine de questions écrites et orales.

Au cours de l'année sous revue, le SPC a publié 9 livres, 4 brochures et 4 dossiers en allemand, en français et en italien ainsi que 12 numéros de la revue *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik* et 4 numéros de la *Revue Pédagogie spécialisée*. Les collaborateurs et collaboratrices du SPC ont apporté leur concours à la rédaction de près de 80 publications.

Un mandat de prestations a été préparé et conclu fin 1999 avec l'Office fédéral des assurances sociales, principal bailleur de fonds du SPC.

6.1 Liste des publications 1999 /  
Verzeichnis der Veröffentlichungen 1999

*Collection: Dossiers/  
Reihe: Dossier*

- 56A: Erwachsenenbildung in den Kantonen. 1999. – 98 S.  
56B: Formation des adultes dans les cantons. 1999. – 100 p.  
57A: Die Ausbildung der Lehrpersonen für die Basisstufe. 1999. – 125 S.  
57B: La formation des enseignantes et enseignants du cycle élémentaire. 1999. – 125 p.  
58A: Berufsbildungsforschung in der Schweiz: Grundlinien eines Konzeptes. 1999. – 70 S.  
58B: La recherche sur la formation professionnelle en Suisse: grandes lignes d'un concept. 1999. – 74 p.

*Collection: Etudes et rapports/  
Reihe: Studien und Berichte*

---

*Publications hors séries/  
Einzelpublikationen*

---

### 6.2 Prises de position, déclarations, recommandations, décisions

#### A propos du message du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2000-2003

Prise de position du Comité de la CDIP du 25 janvier 1999

##### 1. A propos du message en tant que tel

Nous constatons avec satisfaction que l'on a essayé de présenter de façon globale les différentes mesures d'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie envisagées par la Confédération. Ce document nous donne, pour la première fois, un bon aperçu de la situation dans ce domaine.

La CDIP soutient expressément les déclarations relatives à l'importance stratégique de ces questions politiques. Elle en approuve également les objectifs généraux et particuliers.

En ce qui concerne notamment le domaine de l'éducation, les demandes de crédit sont toutefois insuffisantes. Le projet paraît par ailleurs assez incohérent et ne fait qu'esquisser les questions relatives à la formation professionnelle.

##### 2. A propos de l'engagement financier de la Confédération

Le message prévoit des dépenses de 13,76 milliards de francs au total pour les années 2000-2003. Afin d'estimer ce programme à sa juste valeur, il faut retenir que:

- pendant la même période, les cantons (y compris les communes) dépenseront entre 80 et 90 milliards de francs dans les domaines de la formation, de la recherche et de la technologie;
- la moitié du montant sera destiné aux écoles polytechniques fédérales;
- un cinquième sera consacré à l'encouragement de la recherche et de la technologie;
- les crédits prévus pour l'encouragement de la formation à proprement parler (formation professionnelle, hautes écoles spécialisées, universités) seront même moins importants en comparaison du message de 1994 (cf. tableau récapitulatif n° 3 figurant dans l'annexe au message);
- dans aucun domaine de la formation (exception: EPF et encouragement de la recherche), les contributions de la Confédération n'atteindront un quart des dépenses totales des pouvoirs publics (cf. graphiques ci-joints).

Les crédits d'engagement dépendent des arrêtés budgétaires correspondants des chambres fédérales. Comme le montrent les programmes d'assainissement appliqués jusqu'ici, on ne peut pas compter sur les crédits portant sur une période de quatre ans.

Dans l'ensemble, nous évaluons l'engagement de la Confédération comme suit:

- a) les crédits destinés à l'encouragement des EPF, de la recherche et de la technologie sont adéquats;
- b) il en va de même pour l'encouragement des hautes écoles spécialisées. Si les compétences-cadres de la Confédération sont étendues à l'ensemble des domaines HES – ce qui est prévisible –, les crédits proposés ne suffiront pas pour encourager de façon adéquate les hautes écoles spécialisées;
- c) les contributions prévues pour l'encouragement des universités ne sont pas satisfaisantes si l'on tient compte de l'importance de celles-ci. En outre, elles ne suivront pas le rythme du fort accroissement du nombre des étudiant(e)s au cours de ces prochaines années;
- d) les indemnités prévues pour la formation professionnelle ne correspondent ni aux compétences fédérales ni à la réforme de la formation professionnelle considérée pourtant par la Confédération comme étant prioritaire.

### 3. A propos de la LAU

Le projet a été élaboré en étroite collaboration avec la Conférence universitaire suisse.

Nous approuvons le texte proposé étant donné qu'il apporte toute une série d'améliorations:

- réorganisation des structures de coordination
- prise en compte des EPF dans le réseau des hautes écoles suisses
- instruments de financement
- accréditation de filières de formation

Nous rejetons par ailleurs l'idée d'un pilotage et d'un «contrôle central de la qualité». En effet, cela pourrait entraver l'émulation scientifique. Nous attendons en outre de la part de la Confédération qu'elle renonce à sa position ambiguë en ce qui concerne la limitation du nombre de places pour certaines filières d'études universitaires.

Dans le message, on exprime à plusieurs reprises l'intention de confier également l'encouragement des hautes écoles spécialisées à un organe de décision commun de la Confédération et des cantons. C'est là une idée intéressante étant donné qu'à moyen terme, il faudra éviter que l'encouragement des universités et celui des HES ne s'effectuent selon des schémas différents. A l'heure actuelle, il n'existe toutefois aucune disposition légale pour cela, tant au niveau de la Confédération que des cantons.

**Sport de haut niveau et formation scolaire:  
déclaration  
de la CDIP**

du 25 février 1999

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) soutient les efforts de l'Association olympique suisse (AOS) et de nombreuses autres associations sportives qui souhaitent stimuler de manière optimale l'encouragement à la pratique du sport pour les enfants et les jeunes gens sans entraver leur formation scolaire et professionnelle.

Les objectifs visés ne pourront toutefois être atteints que grâce à la volonté conjointe de l'AOS et des autres associations sportives, mais aussi grâce au soutien des autorités scolaires cantonales et locales. C'est la raison pour laquelle la CDIP prend position comme suit à propos de la demande de l'AOS et des autres associations sportives:

1. Les directions cantonales de l'instruction publique sont invitées à encourager les autorités scolaires et les directeurs d'écoles à aménager de manière individuelle les temps d'études des sportifs de haut niveau reconnus et soutenus par l'AOS et les autres associations sportives et à leur accorder les dispenses nécessaires à leur entraînement et leur permettant de participer aux compétitions.
2. Les directions cantonales de l'instruction publique sont priées de veiller, par des mesures adéquates, à ce que les parents n'encourent aucun préjudice financier si les impératifs de l'entraînement imposent un changement d'école au sein du canton.
3. Si la fréquentation d'une école dans un autre canton s'avère nécessaire, les autorités cantonales examineront avec bienveillance les demandes de soutien financier qui leur seront soumises, qu'il s'agisse d'une école publique ou d'une école privée, à la condition expresse, toutefois, que seules des raisons liées à la pratique du sport soient à l'origine du changement.

**Recommandations  
relatives au développement des écoles du degré diplôme (EDD)**

du 25 février 1999

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP),

- se fondant sur l'article 3, lettres e et g, du concordat sur la coordination scolaire du 29 octobre 1970,
- après avoir pris connaissance du rapport «Projet de développement des écoles du degré diplôme» (décembre 1996) et des résultats de la procédure de consultation concernant ledit rapport,

émet les recommandations suivantes:

**1. Position des EDD au sein du système de formation**

Faisant partie intégrante du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les EDD jouent, au côté de la formation professionnelle et de la voie gymnasiale, un rôle à la fois nécessaire et important au sein du système de formation de notre pays. Elles permettent d'acquérir une culture générale approfondie ainsi que des compétences en relation avec divers secteurs d'activité professionnelle.

**2. Développement**

Les EDD doivent se développer en tant qu'écoles de culture générale à plein temps, en liaison avec le degré secondaire II, le secteur tertiaire et, plus particulièrement, avec la formation professionnelle du secondaire II et du tertiaire. Compte tenu des réformes actuellement en cours au niveau des degrés secondaire II et tertiaire, les EDD se doivent d'être particulièrement évolutives et flexibles.

**3. Profil et intégration**

Les milieux professionnels accordent une importance sans cesse croissante à la formation générale, à la compétence sociale et aux qualifications clés. Aussi, pour ce qui est des objectifs de formation, faudra-t-il mettre l'accent sur: le développement de la personnalité des élèves, l'élargissement des compétences communicatives, une pédagogie innovatrice et l'intégration des EDD dans la formation professionnelle grâce à des offres axées sur diverses branches professionnelles.

### 4. Certification et reconnaissance

Les trois années de formation en EDD débouchent sur un diplôme reconnu par la CDIP.

### 5. Accès aux formations subséquentes et nouvelles orientations

La formation de trois ans en EDD donne essentiellement accès à des formations dans les domaines de la santé, du travail social, de l'éducation, des arts et de la musique, mais aussi à des formations professionnelles supérieures, et ce, aussi bien dans le domaine des écoles professionnelles supérieures que dans celui des hautes écoles spécialisées.

Un diplôme EDD reconnu par la CDIP donne accès:

- a) à des écoles professionnelles supérieures qui exigent une culture générale et des compétences sociales étendues, notamment dans les domaines du travail social et de la santé;
- b) à des hautes écoles spécialisées dans les domaines de la santé, du travail social, de l'éducation, des arts et de la musique à l'issue d'une formation complémentaire appropriée; celle-ci doit être définie en commun accord avec les hautes écoles spécialisées correspondantes;
- c) à des hautes écoles spécialisées qui exigent une maturité professionnelle; dans ce cas, la formation en EDD doit être complétée par une formation professionnelle de 1 ou 2 ans à l'issue de laquelle sont délivrés un certificat fédéral de capacité ainsi qu'un certificat de maturité professionnelle;
- d) dans quelques cas particuliers, à une école de maturité gymnasiale, ce qui permet au titulaire d'un diplôme EDD d'acquérir un certificat de maturité gymnasiale à l'issue d'une formation raccourcie;
- e) à d'autres filières du tertiaire, conformément aux concepts de formation des écoles concernées.

### Concept général pour l'enseignement des langues

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) fera en sorte que, dans les écoles, l'enseignement continue d'être fondé sur la diversité des langues nationales afin de contribuer à la compréhension entre les régions linguistiques de la Suisse.

1. Les recommandations de 1975 (enseignement obligatoire d'une 2<sup>e</sup> langue nationale à partir de la 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année scolaire) restent en vigueur.
2. L'anglais deviendra obligatoire à partir de la 7<sup>e</sup> année scolaire. Les élèves faibles pourront en être dispensés.
3. Les cantons devraient encourager des projets visant à enseigner (encore) plus tôt les langues étrangères.
4. Des discussions devront être menées avec la Confédération au sujet des liens entre l'article 116 de la Constitution fédérale et le concept général pour l'enseignement des langues.
5. Les propositions contenues dans le rapport d'experts et les résultats de la consultation feront l'objet d'un examen approfondi. Les cantons auront besoin de temps pour la mise en œuvre de ces mesures.

(Décidé par l'Assemblée plénière en date du 13 novembre 1998 et désigné ensuite par le Comité, le 1<sup>er</sup> juillet, et par l'Assemblée plénière, le 26 août 1999, en tant que document de référence valable pour les futures activités de planification.)

## Décisions concernant les formations dans le domaine du travail social

du 26 août 1999

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

- se basant sur les articles 1 à 8 de l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études du 18 février 1993,
- se basant sur l'article 3, lettre e, du concordat sur la coordination scolaire du 29 octobre 1970,
- dans le but
  - de proposer dans les domaines du travail social et de la santé un système de formation professionnelle différencié à différents niveaux,
  - de définir clairement les diplômes afin d'éviter les formations sans issue et de faciliter les passages d'un niveau à un autre, comme les changements d'activité ou de domaine d'activité,
  - d'harmoniser les systèmes de formation professionnelle dans les domaines du travail social et de la santé sur le plan structurel et – dans la mesure où cela s'avère judicieux et possible – sur le plan des contenus également,
  - de rapprocher sur le plan structurel, à la lumière de la nouvelle législation fédérale, les systèmes de formation dans les domaines du travail social et de la santé des formations professionnelles régies par l'OFFT,
  - de permettre aux cantons, régions et établissements de formation d'adopter des solutions flexibles au niveau de la mise en application des deux systèmes de formation professionnelle,

d'entente avec la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), et en conformité avec les décisions de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS), prend en ce qui concerne le système de formation en travail social, les décisions suivantes:

1. Le modèle de formation en travail social comprend des formations à trois niveaux de compétences différents, à savoir:
  - niveau certificat de capacité du degré secondaire II, qui témoigne de l'aptitude à gérer d'une manière professionnelle des situations bien définies et structurées («agir encadré»);
  - niveau diplôme de haute école du degré tertiaire, qui témoigne de l'aptitude à gérer de manière responsable et professionnelle des situations d'une complexité moyenne à élevée («agir de façon autonome»);
  - niveau diplôme d'une haute école (degré tertiaire) qui témoigne de l'aptitude à gérer de manière professionnelle des situations complexes, comportant des problèmes latents à définir, et de l'aptitude à exercer une activité d'expert en matière de conseil et/ou de recherche scientifique («agir en expert»).

2. L'accès aux formations du secteur tertiaire est possible aussi bien par le biais d'une formation scolaire (maturité gymnasiale ou école du degré diplôme reconnue de trois ans) que par celui d'une formation professionnelle (diplôme clôturant une formation professionnelle dans le domaine social, certificat fédéral de capacité ou maturité professionnelle). Les éléments de formation manquants peuvent être acquis, en fonction des exigences respectives des deux niveaux de compétences (école supérieure spécialisée ou haute école spécialisée), avant l'accès à une formation du degré tertiaire dans le cadre d'une formation complémentaire sous forme de modules.
  
3. Afin de garantir une mise en application conforme et dans les délais du concept de formation dans le domaine du travail social, la CDIP, d'entente avec la CDAS, la CDS et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), s'acquittera des tâches suivantes et prendra les décisions y relatives:
  - Répartition des différentes filières de formation et professions dans les différents niveaux de formation, conformément au point 1 des présentes décisions.
  - Réglementation des décisions afférentes à toutes les filières de formation ainsi que des conditions d'admission aux formations d'un niveau supérieur.

## **6 Annexes/Anhang**

---

### **6.3 Comptes 1999**



**BETRIEBSRECHNUNG / COMPTES D' EXPLOITATION 1999**

	Budget 1999	Rechnung 1999 Comptes
<b>Ertrag / Recettes</b>		
60 Kantonsbeiträge / Contributions des cantons	6'501'000.00	6'501'000.00
61 Sonstige Einnahmen / Autres recettes	130'500.00	231'171.40
616 Inkassoprämie / Rabais d'encaissement Pro Litteris	250'000.00	256'975.15
617 Inkassoprämie / Rabais d'encaissement Suissimage	145'000.00	149'819.75
618 Entnahme aus Rückstellungen / Dissolution de provisions	85'000.00	85'000.00
619 Abgeltungen aus IUV, FHV, FSV/Rétributions des AIU, AHES, EPS	100'000.00	100'000.00
80 a.o. Erfolg / résultat exceptionnel	500.00	89.75
<b>Total Ertrag / Total recettes</b>	<b>7'212'000.00</b>	<b>7'324'056.05</b>
<b>Aufwand / Dépenses</b>		
30 Personal / Personnel	3'391'000.00	3'535'211.40
31 Betrieb / Charges d'exploitation	640'000.00	697'962.13
32 Plenarversammlung / Vorstand; Ass. plénière / Comité	16'000.00	21'955.05
33 DSK/CSG	15'000.00	11'992.50
34 Fachhochschulen / Hautes écoles spécialisées	100'000.00	198'508.05
35 Allgemeine Bildung / Formation générale	310'000.00	284'168.87
36 Berufsbildung / Formation professionnelle	140'000.00	126'801.15
37 Stipendienpolitik / Politique des bourses	8'000.00	6'937.50
38 Schulung Ausländerkinder / Scolarisation des enfants étrangers	90'000.00	77'274.40
39 Diplomanerkennungen / Reconnaissance des diplômes	119'000.00	91'057.30
40 Internationale Beziehungen / Relations internationales	160'000.00	182'550.75
41 Übr. Aktivitäten/Arbeitsgr. / autres activités/groupes de trav.	178'000.00	208'752.85
	5'167'000.00	5'443'171.95
48 <b>EDK-Institutionen / Institutions CDIP</b>	1'185'000.00	1'185'000.00
481 SKBF / CSRE Aarau	430'000.00	430'000.00
482 WBZ / CPS Luzern	755'000.00	755'000.00
49 <b>Beiträge an Drittorganisationen/ Contrib. à d'autres organisations</b>	860'000.00	860'000.00
490 SZH / Secrétariat suisse de pédagogie curative	213'000.00	213'000.00
491 SJF / La science appelle les jeunes	25'000.00	25'000.00
492 SVEB / FSEA	162'000.00	162'000.00
493 Filminstitut: SFIB / CTIE	375'000.00	375'000.00
494 CH-STIFTUNG / Fondation CH	85'000.00	85'000.00
<i>Entnahme aus Betriebskapital/prélèvement du capital d'exploitation</i>		-164'115.90
<b>Total Aufwand / Total dépenses</b>	<b>7'212'000.00</b>	<b>7'324'056.05</b>

Bern, 25. Februar 2000  
844.2/00/ch

FINANZKONTROLLE  
- 7. März 2000



**BILAN AU 31 DECEMBRE 1999**

<b>ACTIFS</b>	
<b>VALEURS D'EXPLOITATION</b>	
Caisse	959.65
CCP	680.62
CC UBS SA 235-693.590.01V	359'454.73
CC CS 840197.31	13'813.00
CC UBS SA 235-9F502.040.0	209'545.30
	686.50
CC UBS SA 235-9F502.265.0 (SuisseImage)	287.72
CC UBS SA 235-9F502.266.0 UBS (ProLitteris)	699.86
CC UBS SA 235-91-218.302.0 (IUV)	438'506.00
CE UBS SA 235-91-218.302.1 (IUV)	1'177'000.00
Placemet fix UBS SA (IUV)	810'186.80
Divers débiteurs	10'203.00
Débiteur Adm. fécl. des contributions	112'415.10
Actifs transitoires	
<b>Total valeurs d'exploitation</b>	<b>3'074'438.28</b>
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	
Prêt au CPS	250'000.00
Machines de bureau	1.00
Agencement de bureau	1.00
Matériel et logiciels informatiques	1.00
<b>Total valeurs immobilisées</b>	<b>250'003.00</b>
<b>PASSIFS</b>	
<b>CAPITAL ETRANGER</b>	
Créancier office de personnel	154'896.60
Créancier CORECHED	51'090.80
Divers créanciers	77'508.05
Divers comptes	5'450.00
Aide d'urgence Bosnie	5'000.00
Activités subséquentes au Conseil de l'Europe	8'313.45
Fonds de projets de l'Union européenne	27'479.65
Passifs transitoires	436'375.00
<b>Total capital étranger à court terme</b>	<b>766'113.55</b>
PISA.ch	87'325.80
Compte refléchi "AIU"	1'558'921.56
Provisions	84'735.00
<b>Total capital étranger à long terme</b>	<b>1'722'982.36</b>
<b>Total capital étranger</b>	<b>2'494'095.91</b>
<b>CAPITAL PROPRE</b>	
Capital d'exploitation*	830'345.37
<b>Total capital propre</b>	<b>830'345.37</b>
<b>Total actifs / passifs</b>	<b>3'324'441.28</b>
	994'461.27
	164'115.90
	830'345.37

Berne, 25 février 2000  
844.2./2000 ch



**COMPTES 1999**

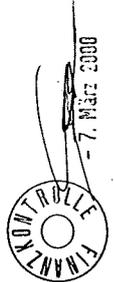
**Compte d'exploitation 1999**

<b>Recettes</b>	
Contributions des cantons	6'501'000.00
Autres recettes	823'056.05
<b>Total recettes</b>	<b>7'324'056.05</b>
<b>Dépenses</b>	
Comité/Secrétariat	4'255'128.58
Commissions	1'188'043.37
Institutions	1'185'000.00
Contributions à d'autres organisations	860'000.00
<b>Total dépenses</b>	<b>7'488'171.95</b>
<b>Excédent des dépenses</b>	<b>-164'115.90</b>

Conférence suisse des directeurs  
cantonaux de l'instruction publique  
Le secrétaire général:

Hans Ambühl

Berne, 25 février 2000  
844.2./2000 ch



**6.4 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) / Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK)**

Zürich	Regierungsrat Ernst Buschor, Zürich *
Bern	Regierungsrat Mario Annoni, Bern
Luzern	Regierungsrätin Brigitte Mürner-Gilli, Luzern (jusqu'au 30.6.1999)
	Regierungsrat Ulrich Fässler, Luzern (dès 1.7.1999)
Uri	Regierungsrat Hansruedi Stadler, Altdorf
Schwyz	Regierungsrat Kurt Zibung, Schwyz
Obwalden	Regierungsrat Hans Hofer, Sarnen *
Nidwalden	Regierungsrat Viktor Furrer, Stans *
Glarus	Regierungsrat Rudolf Gisler, Glarus
Zug	Regierungsrat Walter Suter, Zug
Fribourg	Conseiller d'Etat Augustin Macheret, Fribourg *
Solothurn	Regierungsrätin Ruth Gisi, Solothurn
Basel-Stadt	Regierungsrat Stefan Cornaz, Basel
Basel-Landschaft	Regierungsrat Peter Schmid, Liestal *
Schaffhausen	Regierungsrat Hans-Peter Lenherr, Schaffhausen *
Appenzell A. Rh.	Regierungsrat Gebi Bischof, Herisau
Appenzell I. Rh.	Regierungsrat Carlo Schmid, Appenzell
St. Gallen	Regierungsrat Hans Ulrich Stöckling, St. Gallen *
Graubünden	Regierungsrat Claudio Lardi, Chur
Aargau	Regierungsrat Peter Wertli, Aarau *
Thurgau	Regierungsrätin Vreni Schawalder, Frauenfeld
Ticino	Consigliere di Stato Giuseppe Buffi, Bellinzona *
Vaud	Conseillère d'Etat Francine Jeanprêtre, Lausanne
Valais	Conseiller d'Etat Serge Sierro, Sion
Neuchâtel	Conseiller d'Etat Thierry Béguin, Neuchâtel
Genève	Conseillère d'Etat Martine Brunshawig Graf, Genève *
Jura	Ministre Anita Rion, Delémont

*Membre associé / Assoziiertes Mitglied:*

Fürstentum Liechtenstein Regierungsrat Norbert Marxer, Vaduz

\* Membres du Comité / Mitglieder des Vorstands

## 6.5 Secrétariat général de la CDIP / Generalsekretariat EDK

Zähringerstrasse 25, Case postale 5975, 3001 Berne (Tél. 031/309 51 11)

Personnel / Personal:

*SG / GS:* Moritz Arnet, secrétaire général / Generalsekretär; Erika Haldimann, Monique Schmidt-Rossel

*Service juridique / Rechtsdienst:* Isabella Nessi

*Délégué pour les questions de l'enseignement secondaire II / Beauftragter für Mittelschulfragen:* Peter Gentinetta

*Section pédagogique / Abt. Schulentwicklung:* Urs Kramer (SG adj.), Regina B. Bühlmann, Monika Schneider-Wyssmann

*Section enseignement post-obligatoire, planification et recherches / Abt. Postobligatorische Bildung, Studien und Planung:* Jean-Pierre Meylan, Anne-Sidonie Cochand Buchs, Dorothea Herrig Chénais, Jacqueline Martel, Fritz Wüthrich

*Relations internationales / Aussenbeziehungen:* Pierre Luisoni, Christine Bersier, Cornelia Oertle Bürki, Mireille Piller Gabaglio

*IDES, publications, traductions / IDES, Publikationen, Übersetzungen:* Annemarie Streit, Chantal Breitler-Mühlheim, Urs Hegi-Gaberell, Susanne Markees, Claudine Richard-Davignon, Adrien Rihs, Michel Rohrbach, Martin Stauffer

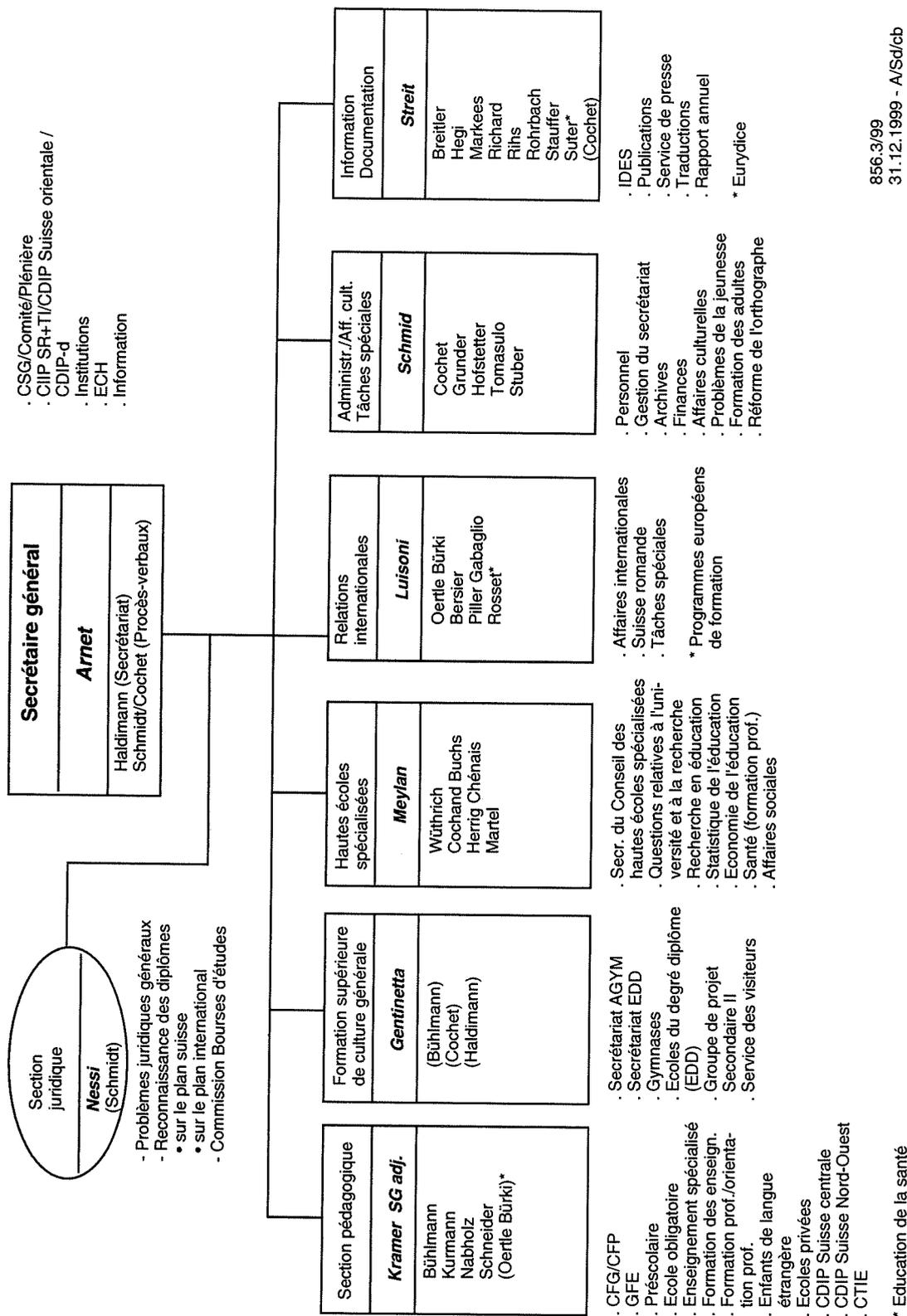
*Administration, affaires culturelles / Administration, Kulturelles:* Christian Schmid, Jocelyne Cochet, Agathe Grunder, Carola Hofstetter, Thomas Stuber

*Chargés de projets / Beauftragte:* Walter Kurmann, Willy Nabholz, Rémy Rosset, Andrea Suter

### Vérificateurs des comptes / Finanzkontrolle

Direction des finances du canton de Zurich, Zurich /  
Finanzdirektion des Kantons Zürich, Zürich

**SECRETARIAT GENERAL CDIP - ORGANIGRAMME 1999**



856.3/99  
 31.12.1999 - A/Sd/cb

\* Education de la santé

**6.6 Présidences et séances de la Conférence / Präsidien und Tagungsorte der Konferenz**

<b>Année / Jahr</b>	<b>Présidence / Präsidium</b>	<b>Séance annuelle / Jahresversammlung</b>
1969	Hans Hürlimann, Zug	Appenzell
1970	Hans Hürlimann, Zug	Montreux
1971	Hans Hürlimann, Zug	Lugano
1972	Hans Hürlimann, Zug	Aarau
1973	Hans Hürlimann, Zug	Genève
1974	Alfred Gilgen, Zürich	Giswil
1975	Alfred Gilgen, Zürich	Zug
1976	Alfred Gilgen, Zürich	Stans
1977	Alfred Gilgen, Zürich	Vaduz
1978	Alfred Gilgen, Zürich	Fribourg
1979	Alfred Gilgen, Zürich	Schwyz
1980	Alfred Gilgen, Zürich	Herisau
1981	Alfred Gilgen, Zürich	Luzern
1982	Ernst Rüesch, St. Gallen	St. Gallen
1983	Ernst Rüesch, St. Gallen	Bern
1984	Ernst Rüesch, St. Gallen	Schaffhausen
1985	Ernst Rüesch, St. Gallen	Liestal
1986	Jean Cavadini, Neuchâtel	Glarus
1987	Jean Cavadini, Neuchâtel	Basel
1988	Jean Cavadini, Neuchâtel	Weinfelden
1989	Jean Cavadini, Neuchâtel	Martigny

## 6 Annexes/Anhang

---

1990	Jean Cavadini, Neuchâtel	Zürich
1991	Jean Cavadini, Neuchâtel	Solothurn
1992	Jean Cavadini, Neuchâtel	St. Moritz
1993	Peter Schmid, Bern	Neuchâtel
1994	Peter Schmid, Bern	Altdorf
1995	Peter Schmid, Bern	Les Bois
1996	Peter Schmid, Bern	Appenzell
1997	Peter Schmid, Bern	Luzern
1998	Hans Ulrich Stöckling	Ascona
1999	Hans Ulrich Stöckling	Lenzburg

### 6.7 Secrétaires généraux de la Conférence / Generalsekretäre der Konferenz

1969–1984	Eugen Egger	Genf
1985–1999	Moritz Arnet	Luzern